CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 juin 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC M. MONNIER M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme BAS à Mme VINAY Mme PENSIVY à M. BERNARD M. MARIETTE à M. BERTRAND Mme DELAROUZÉE à M. BIHANNIC Melle EL MASAOUDI à M. MONNIER.

ABSENTE : Melle WOELFLÉ.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

- - - - -

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 30 juin 2011 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 10 février et 4 avril 2011.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Sur celui de la séance du 4 avril (à la fin). La réponse que j'avais formulée suite à la rapide intervention de Monsieur HEDRICH sur l'aire des gens du voyage ne figure pas. Il me semble avoir répondu qu'il s'agissait de toute façon d'un mauvais endroit et que c'était le constat qui avait été fait, quelle qu'en soit la raison. La réponse ne figure pas dans ce compte rendu.

Le Maire :

Normalement, c'est enregistré. On va regarder. Mais on corrigera.

M. DEBUS :

Cela a peut-être été dit aussi dans le feu de l'action. Il y avait eu un certain brouhaha. Je sais qu'il y avait eu à l'époque des échanges un peu vifs. Ma réponse se situe juste entre l'intervention de Monsieur HEDRICH et la vôtre.

Le Maire :

A la page 40 du compte rendu, vous dites : « c'était totalement mal placé ».

M. DEBUS :

Oui. C'est cela. Mais Monsieur HEDRICH était intervenu pour dire que ce n'était pas la même raison que celle que j'avançais. Je lui ai répondu que c'était de toute façon mal placé de manière générale.

Le Maire :

On va regarder. On corrigera. Si vous le dites sans micro, on n'entend pas. Il faut utiliser le micro.

- - - -

Aucune autre observation n'étant formulée, les comptes rendus des séances des 10 février et 4 avril 2011 sont approuvés à l'unanimité des présents, en tenant compte de la remarque formulée par Monsieur DEBUS.

- - - -

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 26 avril 2011 au 24 juin 2011 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES

Le Maire :

Dans le cadre de la loi n° 2010-1563 portant réforme sur les collectivités territoriales, le Préfet des Yvelines a présenté aux élus du département le 28 avril 2011 son projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui vise la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, l'accroissement de la solidarité financière et la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Le Préfet propose d'intégrer Poissy au sein de la Communauté de Communes de près de 200.000 habitants avec les Villes d'Achères, Aigremont, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye. Les communes ont un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet qui leur est proposé.

Cette hypothèse remet en cause l'ensemble des documents stratégiques d'aménagement du territoire et de développement économique - compétences obligatoires d'un EPCI - élaborés par les acteurs institutionnels du territoire. De plus, elle ignore la volonté des communes concernées au regard de la préexistence de deux associations de préfiguration d'une intercommunalité distincte. Enfin, cette communauté de communes va à l'encontre même du périmètre de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval défini par l'Etat et l'ensemble des collectivités locales concernées.

En 2007, le Préfet des Yvelines a élaboré un SDCI au sein duquel, dans l'analyse du secteur Nord-Est, il est mentionné : « Les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Marly-le-Roi, reliées par la plaine de la Jonction, constituent une coupure entre les agglomérations de Saint-Germain et de Poissy ». Le représentant de l'Etat conforte ensuite cette analyse en précisant : « L'analyse croisée des bassins d'emploi et des bassins relatifs à l'attractivité des équipements met en évidence 2 bassins de vie qui s'articulent autour des pôles de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye ».

Il conclut à la proposition de rapprochement des Villes de Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine avec la Boucle de Chanteloup et soumet même la possibilité d'étendre le périmètre à l'Ouest jusqu'à la Ville des Mureaux, indiquant : « Elle s'inscrit dans les perspectives d'évolution de ce territoire notamment dans le cadre des enjeux de développement pris en compte dans l'O.I.N. Seine Aval. Cette proposition repose aussi sur le constat d'une certaine coupure, constituée par la forêt de Saint-Germain, qui coïncide avec la transition entre d'une part à l'Est des communes aux territoires à l'urbanisme en voie d'achèvement (dans une logique de territoire de « petite couronne ») qu'elles ne peuvent que renouveler, et d'autre part à l'Ouest des communes à l'urbanisme à développer, ou à rénover en profondeur en ce qui concerne les sites de politique de la ville ».

Quatre ans après la parution de ce SDCI des Yvelines, le Préfet choisit donc une orientation radicalement opposée pour le développement de la Ville de Poissy, qui ne se ferait plus vers l'Ouest et dont la Seine constituait le lien économique et urbanistique naturel. La forêt de Saint-Germain-en-Laye n'est donc plus une « coupure » entre les deux bassins de vie et économiques constitués autour des deux villes royales.

Le SDCI des Yvelines de 2007 venait également conforter l'analyse du Conseil Général formulée en 2005 et 2006 dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines.

Ce document stratégique pour le développement urbain et économique, les transports et l'environnement « territorialisait » le département en plusieurs pôles d'attractivité, formés par des communes urbaines d'une même agglomération qui contribuent au développement de l'offre d'habitat, d'emploi, d'équipements et de services, susceptibles d'en faire des lieux de centralité.

Ainsi, le Conseil Général distingue deux pôles à vocation différente et dont l'orientation en matière de développement est opposée :

- le pôle Poissy / Conflans-Sainte-Honorine avec les Villes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine,

- le pôle Saint-Germain-en-Laye avec les Villes de La Celle-Saint-Cloud, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Le Pecq, Bougival, L'Etang-la-Ville, Fourqueux, Louveciennes, Mareil-Marly, Le Mesnil-le-Roi et Le Port-Marly.

On peut constater en fait qu'il y a un certain nombre de contradictions entre ce qui a été analysé et posé il y a quelques années et la proposition actuelle du Préfet. A ces contradictions entre des schémas stratégiques élaborés par l'ensemble des acteurs locaux et la proposition actuelle du Préfet des Yvelines vient s'ajouter l'absence de prise en compte de la volonté des élus des communes concernées qui avaient, pour certains, commencer à travailler sur la constitution d'un futur EPCI depuis 2005. En effet, à cette date, est créée entre les communes de La Celle-Saint-Cloud, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Le Pecq, Bougival, L'Etang-la-Ville, Fourqueux, Louveciennes, Mareil-Marly, Le Mesnil-le-Roi et Le Port-Marly une association de préfiguration d'une future agglomération. Jusqu'en 2011, il n'a jamais été proposé aux Villes d'Achères, Conflans-Sainte-Honorine et Poissy de s'associer à cette démarche.

Parallèlement, en 2011, ces dernières communes, avec Villennes-sur-Seine et Vernouillet, créent une association portant le même objectif - la création d'un EPCI - après avoir également réfléchi en associant les Villes d'Orgeval, Maurecourt, Médan, Morainvilliers et Les Alluets-le-Roi.

Ces deux associations distinctes sont l'illustration de deux pôles différents, dont la première a vocation à se développer vers l'Est et la deuxième vers l'Ouest, conformément aux orientations du SDADEY et du SDCI 2007.

Enfin, le Préfet, dans le cadre de sa proposition, ignore la volonté de l'Etat, de la Région Ile-de-France, du Département des Yvelines, de 5 intercommunalités existantes et de 51 communes de Seine Aval de s'engager collectivement à long terme en faveur du développement et de la mise en valeur du territoire par une Opération d'Intérêt National.

Sur ce territoire de près de 400 km², peuplé d'environ 370.000 habitants à l'Ouest de Paris, l'ensemble des acteurs locaux ont identifié les enjeux collectifs majeurs que sont le développement économique, l'habitat, le transport et l'environnement.

Ce positionnement est d'autant plus incohérent que ces enjeux partagés au sein de l'O.I.N. feront l'objet de transferts de compétences à la future communauté de communes (développement économique et aménagement de l'espace).

Comment concilier, pour les Villes d'Achères, Conflans-Saint-Honorine et Poissy, leur intégration à un EPCI dont 10 communes sur 13 n'appartiennent pas à ce périmètre ? Ces dernières communes définiront des enjeux et des objectifs sinon à l'opposé, au moins différents, des engagements pris antérieurement par notre ville au sein de l'O.I.N. Seine Aval.

Au regard de ces éléments, l'avis de la Ville de Poissy sollicité par le Préfet dans le cadre de la loi de 2010 sur la réforme sur les collectivités territoriales et en réponse à sa proposition de SDCI ne peut être que défavorable.

Nous proposons une délibération qui consiste en l'émission d'un vœu d'intégrer le CA2RS, première étape vers la constitution d'une agglomération plus importante qui pourrait s'étendre à l'Ouest jusqu'à la Ville des Mureaux.

Compte tenu de la volonté commune des Maires d'Achères, de Conflans-Sainte-Honorine et de Poissy, illustrée par la création d'une association de préfiguration, renforcée par des convergences géographiques et paysagères, historiques et sociales, industrielles et économiques, passées, présentes et à venir, ces trois communes, formant l'entrée Est de l'O.I.N. Seine Aval, ne peuvent se voir séparées dans des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale différents.

Par ailleurs, l'annonce de la création du port d'Achères, le plus grand projet d'infrastructure portuaire à l'échelle du bassin parisien à moyen et long terme, dont le périmètre pourrait s'étendre sur une partie de la commune de Saint-Germain-en-Laye, rendrait pertinente la participation de cette commune à ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui, avec Conflans-Sainte-Honorine, représente le cœur de la confluence. De même, au sud de ce périmètre, le foncier disponible autour de la RD 113 sur les communes de Poissy, Aigremont et Chambourcy, doit être pensé globalement afin de permettre un développement et un aménagement cohérents de cette zone. Ces deux dernières communes pourraient ainsi également intégrer ce futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cette proposition alternative pour la commune s'inscrit dans notre volonté de voir Poissy intégrer une intercommunalité cohérente, basée sur un bassin de vie existant et sur des projets à venir qui permettront à nos populations de bénéficier de services publics de proximité efficaces, d'emplois, par le maintien et la création de nouvelles zones d'activités, d'une offres de logements de qualité et diversifiée et d'un environnement et d'une qualité de vie renforcée. Dans ce cadre, ce futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale ne pourra être qu'une Communauté d'Agglomération dont les compétences et les financements sont seuls capables de répondre aux enjeux du territoire, contrairement à une Communauté de Communes proposée par le Préfet.

Nous proposons donc ce soir de voter une délibération et d'émettre un avis négatif à la proposition du Préfet des Yvelines concernant la création d'une Communauté de Communes Seine et Forêt, d'intégrer ou de créer une Communauté d'Agglomération et non pas une Communauté de Communes, structure qui ne répond pas aux enjeux du territoire, et de proposer le rapprochement de la commune à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine avec les Villes d'Achères et Conflans-Sainte-Honorine.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je tiens déjà, dans un premier temps, à vous remercier, Monsieur le Maire, puisque vous avez demandé à rencontrer les représentants de l'opposition (ce que vous avez fait) pour annoncer votre position (celle que vous avez effectivement ce soir).

Le 28 avril, le Préfet dévoilait effectivement le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines prévoyant de découper notre département en vingt intercommunalités. Poissy se retrouverait donc mariée à celle de l'Est Yvelinois intégrant Le Pecq et Louveciennes. Elle vient contrecarrer une intercommunalité que j'appellerais politique, que vous, Monsieur le Maire, prépariez avec Achères et Conflans, qui a pour seul avantage d'avoir des subventions supplémentaires. L'ancienne équipe municipale avait écarté cela pendant 25 ans, assise effectivement sur la manne de la taxe professionnelle qu'elle ne voulait pas forcément partager.

L'Etat s'est également engagé sur une réforme des collectivités territoriales pour en finir avec le coût exorbitant de l'empilement des structures et de l'enchevêtrement des compétences ainsi que la concurrence entre institutions. En bref, les termes employés sont : « moderniser l'Etat ».

Mais je me pose une question avant tout. Avec cette strate intercommunale en lieu et place des Conseils Généraux et Régionaux fusionnés en 2014, le millefeuille administratif reste le même, voire amélioré. Là, je parle également entre guillemets. La grande question est de savoir si les économies en question seront au rendez-vous avec la mise en place de 20 présidents d'intercommunalité, 20 sièges sociaux, 20 équipes (rien que dans les Yvelines).

Je faisais également référence à un certain retour à la féodalité avec finalement la mise en place de roitelets locaux avec leurs vassaux, de vastes intercommunalités projetées qui ressembleraient plutôt à ce que l'on appelait anciennement des comtés, voire des petits duchés, connus en des temps anciens, avec châtelains ou castelains et ces maîtres du palais, bien lointains de notre république (quoique).

Maintenant, tout dépend de la définition donnée à l'intercommunalité et surtout sa perspective.

Dans un premier temps sur sa définition. Autant elle se justifierait pleinement pour des villes ou villages de petite taille qui pourraient se regrouper pour absorber des charges trop lourdes pour elles. Prenons l'exemple à deux pas de Poissy de la commune d'Aigremont dont la mise en intercommunalité avec Chambourcy ou Poissy serait d'une logique évidente.

Dans un deuxième temps sur sa perspective. C'est là en fait où le bât blesse (en tout cas sur le projet qui nous est proposé ce soir et depuis aussi le 28 avril par le Préfet). Quelle que soit la solution envisagée, aucun projet concret n'a été mis en avant. C'est bien sûr sur cet aspect qu'une intercommunalité (je rectifie - une communauté de communes ou d'agglomération - à la limite, peu importe le terme) verrait son utilité jaillir, mais à condition d'avoir effectivement de l'ambition. Cette ambition devra bien sûr être couplée au bassin de vie économique et sociale.

Alors, à Poissy, prenons un peu de hauteur (et dans le Nord des Yvelines) pour voir que nous nous trouvons finalement entre deux pôles économiques déjà très très forts que sont effectivement Versailles Grand Parc et Cergy-Pontoise. Si l'on a effectivement un projet plus global, dit intercommunalité (mais l'on va dire plutôt développement de pôles économiques), placé et non coincé entre Versailles Grand Parc et Cergy-Pontoise, avec la prise en compte des composants des voies de transport notamment (c'est quand même la clé du développement économique tel qu'il est) ... Il y a le transport à la fois autoroutier avec un dessin ou un nouveau dessin de l'A104, quels que soient pour l'instant les tracés (vert, blanc, rouge et autre) qui soient effectivement abandonnés … Il y a l'aspect routier, notamment de liaison avec cette A 104 qui devrait sur le principe être un réel bouclage de la Francilienne. Il y a aussi l'aspect fluvial puisque nous avons quand même un grand projet à deux pas de chez nous (nous sommes également en bord de Seine) qui est la plateforme multimodale à Triel-sur-Seine (peut-être un peu trop proche et mal placée aujourd'hui). Il y a également tous les aspects de transport ferroviaire. En effet, cette plateforme ne comporte pas aujourd'hui de liaison ferroviaire. Cela engendrerait effectivement un déplacement de plusieurs milliers de camions (entre 3.000 et 4.000 probablement) dès sa mise en application et son ouverture qui est quand même relativement proche puisqu'elle est prévue (sauf erreur de ma part) dans 5 à 6 ans. Cela remet aussi en perspective tout le projet du RER E (Eole). Avec un placement sur la plaine de Carrières, on pourrait introduire cette liaison ferroviaire beaucoup plus facilement. On fera aussi gagner beaucoup de temps (10 minutes - c'est énorme) en déplacement urbain vis-à-vis du transport ferroviaire. Voilà. C'est plutôt la perspective que je donnerais.

Sur la proposition de la CA2RS, je dirais qu'elle se place sur un premier axe Nord - Sud qui va effectivement de la CA2RS et notamment Achères … Pour ma part sans Conflans puisque son bassin de vie entre plutôt dans celui de Cergy-Pontoise et non pas dans celui de la boucle d Seine telle que vous l'avez présentée. Avec un croisement, avec un axe Est - Ouest dont la ligne directrice irait (sur la base de l'ex RN 13 - l'actuelle RD 113) de Médan - Morainvilliers jusqu'à Saint-Germain et les quelques villes ou villages satellites mais sans Louveciennes.

Je note également que la proposition que vous faites ce soir de rejoindre la CA2RS, intercommunalité déjà constituée avec son propre fonctionnement, va également à l'opposé de l'action de constitution de l'association de préfiguration que vous avez montée l'année dernière, purement et simplement à l'abandon. Le fait de vouloir rejoindre la CA2RS … Vous mettez de côté (c'est comme cela que je le vois) le fameux club des cinq qui se retrouvent « délaissés ». Ils vont peut-être aussi rejoindre la CA2RS. Peut-être. Pour l'instant, c'est la grande question. La rédaction de cette délibération met Poissy en liaison avec Achères et Conflans-Sainte-Honorine. Pour moi (Conseil municipal de Poissy), je n'ai pas à décider effectivement pour elles sur le principe.

Je voterai donc contre cette délibération parce qu'elle ne correspond pas à l'axe que je vois pour l'instant et que je voudrais voir développer.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Ce soir, nous allons avoir une grande séance de lecture.

Nous sommes réunis ce soir afin de donner un avis relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines dont le projet a été présenté aux élus de notre département, le 28 avril dernier, par le Préfet des Yvelines.

Ce sujet est d'importance et mérite toute notre attention tant il engage notre ville. Reste à savoir s'il s'agit ce soir d'une simple chambre d'enregistrement et formalité ou si, enfin, nous allons pouvoir avoir un véritable débat. La délibération proposée est-elle amendable ? Est-elle, au contraire, à considérer comme telle ?

Mais revenons sur le fond du dossier.

L'intercommunalité en Ile-de-France, particulièrement dans les Yvelines, et encore plus dans notre arrondissement, avait un long chemin à parcourir avant qu'elle ne recouvre l'intégralité de la carte de notre département.

Peu importe les raisons qui ont conduit à cette situation. Nous les connaissons, et je les résumerai en cette formule : c'est là le poids de l'histoire locale. Arrêtons-nous maintenant sur un passé plus récent, car nous sommes en juin 2011, et depuis 2008, nous aurions pu espérer que certaines choses auraient bougé et, notamment, dans le domaine des EPCI.

Après tout, il était légitime de l'imaginer. Nous entendons, ou lisons, suffisamment souvent, qu'avant 2008, il y avait bien des manques, des imperfections (pour ne pas dire davantage), et que, depuis 2008, grâce à la baguette magique de la fée « majorité hétéroclite », tout a changé. Cela, je vous l'accorde, mais, hélas, sur ce sujet comme bien d'autres, pas forcément en mieux.

Et là, Monsieur le Maire, vous portez une lourde responsabilité. C'est votre inaction de ces trois dernières années qui nous conduit à la situation d'aujourd'hui.

La réforme était annoncée. L'échéance connue de tous. Il était donc de votre devoir de prendre l'initiative. Or, à cause de votre inertie, la Ville de Poissy, de moteur qu'elle devait être se retrouve à la remorque … ! La dimension politicienne l'a emporté et, contre toute attente, toute raison, toute logique, la « PAC » (Poissy - Achères - Conflans) a fait son apparition dans le paysage.

Pour quel projet ? Quelle ambition pour notre commune ?

Sans doute pour soulager la commune amie et voisine de Conflans-Sainte-Honorine, commune qui ne trouve pas sa place ni dans un rapprochement avec le Val d'Oise (pourtant, Maurecourt a franchi le pas), ni avec la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine.

Dès lors, ce regroupement de trois communes ne partageant pas de projet commun resta de longs mois en gestation, pour ne pas dire totalement en panne. Quand soudain, en 2010, des velléités de tentatives de rapprochement tous azimuts fleurissent et on assiste au printemps des préfigurations.

Mais encore aurait-il fallu prendre le bon chemin !

Comment, forte de près de 90.000 habitants, cette PAC, qui devra regrouper d'autres communes, ne peut-elle pas effrayer les villages et petites villes du club des cinq (Villennes-sur-Seine, Médan, Les Alluets-le-Roi, Orgeval, Morainvilliers) ou des six si nous y ajoutons Vernouillet ?

Comment ne peut-elle pas, n'ayant jamais pris rang dans l'évolution de ce territoire, ne pas retarder les travaux de la CA2RS, déjà mature dans l'exercice de l'intercommunalité ?

Comment ne peut-elle pas effrayer cette même CA2RS, tant par son poids démographique, son absence de vision, son absence de cohérence qui ne sauraient masquer son seul dénominateur commun, sa gouvernance politique ? Il suffit d'observer la divergence en matière de stratégie et de présentation, à leur Conseil municipal respectif, de la PAC. Une commune délibère le 17 juin et les deux autres annulent. Achères présente une délibération, Conflans et Poissy en présentent une autre !

Résultat : la Ville de Poissy a suivi un mouvement orchestré par ses voisines. Elle était pourtant la seule qui pouvait faire naître d'autres hypothèses, avec, pourquoi pas, Achères comme compagnon de route, ce qui aurait été logique en raison notamment de l'importance du développement économique de cette ville et de son projet de plateforme multimodale.

Résultat : la Ville de Poissy, voulant offrir une solution à Conflans, décide de créer une intercommunalité de circonstance, sans avenir, qui rebute, déjà, les communes avoisinantes susceptibles de la rejoindre.

Cela s'appelle une impasse. A l'heure du Grand Paris, on reste sans voix devant une telle erreur lourde de conséquences. Car, ne nous y trompons pas, c'est maintenant qu'il nous faut prendre la bonne décision. Monsieur le Maire, le train ne passera qu'une fois …

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas voter cette délibération telle que vous la proposez ce soir.

Et si vous me le permettez, j'ajouterai un souhait : que cette proposition de l'Etat, soumise aujourd'hui aux réflexions des communes, intègre dès maintenant le positionnement du club des cinq (ou six) qui, naturellement, vivent et respirent avec Poissy ! Car, aujourd'hui, si un territoire mariant les bassins de vie de Poissy et de Saint-Germain se forme, il peut s'agrandir à l'ouest le long de la départementale 113.

Enfin, je terminerai en espérant avec force qu'à terme, ce territoire de la CA2RS et celui de Seine et Forêt ne forment plus qu'un.

On vient de parler d'une vingtaine de territoires possibles. C'est la proposition du Préfet. Je pense qu'à terme, il y en aura encore moins. Si nous voulons, dans notre région, d'un morceau de la vallée de la Seine, être en véritable concurrence avec le Versailles Grand Parc adossé au bassin d'emplois de Vélizy et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (même si nous sommes dans un département voisin), nous avons tout intérêt à grossir notre territoire.

Je disais que je terminerai en espérant avec force, qu'à terme le territoire de la CA2RS et celui de Seine et Forêt se rassemblent.

Car il appartient aux élus que nous sommes d'afficher, dès aujourd'hui, notre volonté de travailler au sein d'une intercommunalité qui, demain, comptera parmi les décideurs et défendra avec force les enjeux de son bassin de vie et les besoins de ses habitants.

Il arrive, Monsieur le Maire, qu'une délibération soit déterminante pour notre ville. Et je crois, pour ne pas dire je sais, que c'est le cas ce soir.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, Monsieur le Conseiller Général de Poissy Sud.

Intercommunalité, un nom barbare pour les non initiés mais un nom très familier pour nous, les élus. Qu'est-ce qu'une intercommunalité ? Je m'adresse à vous, mesdames et messieurs. Une intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public (EPCI), soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transport urbain), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme. Cette définition ne vient pas de moi mais du site Internet de l'Etat.

Nous, élus, savons depuis trois ans qu'à l'objectif 2011, l'Etat allait demander aux communes de choisir et définir leur future intercommunalité. Dès le mois de décembre 2008, nous avions proposé au Maire de créer une association de préfiguration qui permettrait de mettre en place une étude objective sur les avantages et inconvénients à marier Poissy avec telle ou telle commune. La réponse du Maire a été simple et rapide : je m'occupe en personne de ce dossier. Personne ici n'a pipé mot, mis à part bien évidemment les membres de notre groupe alors que le sujet de l'intercommunalité était l'un des arguments de campagne des municipales sur les bases d'une intercommunalité de projets et choisie surtout. Ce qui aurait pu être un véritable travail d'équipe est devenu un dossier secret. Aucune information sur le sujet ne transpirait du cabinet du Maire, à l'exception de rumeurs nous venant des villes voisines concernant une volonté non avouée d'un rapprochement politique PS entre Poissy et Conflans, incorporant au passage Achères et, à terme, Vernouillet et Les Mureaux.

Courant 2011, soit près de 3 ans après, le Maire a sorti de son chapeau une association de préfiguration avec Conflans, Achères, Orgeval, Médan, Villennes. Il vous en a parlé tout à l'heure. Sur quoi se basait ce rassemblement en terme économique, de transport urbain, d'assainissement, d'aménagement, d'urbanisme ? C'est encore à ce jour pour nous un grand mystère.

Voyant donc qu'il ne se passait rien à Poissy, le Préfet a proposé un rassemblement de communes sur lequel nous devons débattre aujourd'hui car nous devons rendre notre copie dans quelques semaines.

Imaginez. Nous aurions pu travailler tous ensemble pendant trois ans sur ce dossier. Mais, devant l'immobilisme du Maire et surtout sa volonté de vouloir gérer seul un dossier alors qu'il n'en avait pas les capacités, nous devons prendre une décision qui va impliquer la vie des Pisciacais pendant des décennies en quelques semaines seulement.

Aujourd'hui, le Préfet nous propose de créer une intercommunalité avec Saint-Germain-en-Laye et ses faubourgs et le Maire nous présente une délibération nous expliquant qu'il faut plutôt aller vers la CA2RS alors que nous savons très bien qu'elle ne veut pas de nous. Cela a été voté dernièrement. C'est quand même assez surprenant. Le même Maire qui déclarait en direct sur la chaîne Yvelines Première en janvier 2011 (je le cite) : « La Ville de Morainvilliers, je crois que sa Maire veut aller avec Chanteloup-les-Vignes. Moi, je lui souhaite du courage. Il va falloir qu'elle explique à ses concitoyens que Morainvilliers doit vivre avec Chanteloup-les-Vignes ». Il a été très rapidement recadré par Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes, qui n'a pas apprécié du tout de voir sa ville citée comme mauvais exemple.

Soyons sérieux, pour une fois. Sur quelles bases doit-on faire ce rapprochement ? Le Maire nous a convié dernièrement (nous, groupe MODEM) à une réunion sur ce sujet (il y a à peu près un mois). Au passage, nous le remercions car il ne nous avait convié à aucune réunion depuis un an et demi. Il nous a expliqué la proposition de ce soir mais absolument sans aucun argument. Nous aurions aimé lors de cette réunion qu'il nous présente un projet construit sur de réels avantages à rapprocher Poissy et la CA2RS. Mais, mises à part trois malheureuses photocopies couleur dans un pseudo dossier créé à la va-vite pour l'occasion, nous n'avons aucune information pertinente, aucun projet concret, aucun calcul sur des économies d'échelle dues à ce rassemblement. Rien. Le vide complet. Et vous voulez ce soir que nous votions pour votre délibération. Mais nous ne sommes pas des béni-oui-oui qui boivent vos paroles comme si elles étaient la parole divine. Depuis trois ans que nous vous pratiquons, nous avons suffisamment d'exemples qui nous prouvent le contraire. Même vos partenaires Verts sont en train de s'en rendre compte si je me réfère au tract qu'ils distribuent actuellement dans Poissy avec comme titre : « un bilan sans souffle ni perspective » (Vivre sa Ville). Vous savez. Les mêmes qui ne voulaient pas travailler avec vous en 2008 pour vous avoir pratiqué pendant six ans et qui, finalement, vous voyant dans le costume de Maire, vous ont trouvé tout à coup fabuleux. Même eux déchantent et pour la deuxième fois.

Mais revenons au sujet qui nous préoccupe ce soir : l'intercommunalité. Parmi les gens présents dans cette assistance ce soir, j'aimerais savoir combien d'entre vous font leurs courses vers la CA2RS, ont leurs enfants qui y étudient, y ont une activité sportive, culturelle, ou y travaillent. Très peu, voire quasiment aucun. En sens inverse, demandez aux commerçants de Poissy si leurs clients viennent de là-bas. Pareil. On a fait un sondage. Quasiment aucun. Le bassin de vie de Poissy est tourné vers Saint-Germain-en-Laye. D'ailleurs, il est très fréquent de vous y croiser Monsieur le Maire, en train de faire vos courses. L'avenir économique est tourné vers Achères mais, pour nous, en aucun cas vers la CA2RS. Nous n'avons aucun lien avec Conflans-Sainte-Honorine si ce n'est la couleur politique des Maires. Mais vous le savez très bien. Les Maires ne font que passer. Alors, non. Nous ne voterons pas pour votre délibération et voterons contre votre proposition totalement ubuesque.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, mesdames, messieurs.

Cela a déjà été dit. La question qu'il nous faut examiner ce soir est essentielle. Elle engage durablement notre ville. Il s'agit de déterminer les partenaires de demain, non pas ceux avec lesquels Poissy pourra travailler mais ceux avec lesquels elle devra travailler, grandir, se construire.

La Ville de Poissy a laissé passer un certain nombre d'occasions jusqu'à ce jour. Ce soir, c'est la dernière chance qui nous est offerte de dire, de clamer ce que nous voulons pour notre avenir. Et cette chance, Monsieur le Maire, malheureusement, vous êtes en train de la gaspiller. Vous dites en effet ne pas vouloir d'une union avec Saint-Germain et cette vaste zone dénommée poétiquement Seine et Forêt. Sur ce point, je vous suis complètement. Poissy n'a rien à gagner à ce mariage. Notre ville se retrouverait marginalisée, transformée en satellite, en quartier de seconde zone. Poissy est adossée à la forêt, certes, mais c'est pour mieux regarder vers la Seine et vers ses rives.

Je vais prendre le seul exemple des équipements. Je n'ai pas l'ambition de parler, moi, de développement économique ou de ce genre de chose. Mais les équipements sont un sujet qui touche de très près nos concitoyens. Poissy dispose d'équipements remarquables, aussi bien culturels que sportifs. Ces équipements sont au service de la population mais, par leur qualité et par leur capacité, ils rayonnent déjà très au-delà de nos limites communales. En quelle direction ? Vers le nord et vers l'ouest. De l'autre côté de la forêt, on trouve des équipements équivalents aux nôtres (stade, gymnase, piscine, théâtre, conservatoire, médiathèque). Quel sort sera réservé à nos propres équipements lorsqu'il faudra maîtriser les coûts ? Quel avenir pour eux lorsque leur entretien devra être décidé pour l'essentiel par des élus représentant les Sangermanois, Alpicois, Mareillois, qui ne les utilisent jamais et qui ne les utiliseront jamais, ceux de Saint-Germain étant pour eux plus proches et plus accessibles.

Alors oui, pour cette raison et pour beaucoup d'autres, le schéma proposé par l'Etat n'est pas acceptable pour Poissy. Mais que proposez-vous de votre côté ? De nous tourner vers le bassin de vie naturel de Poissy, vers ses villes auxquelles nous sommes déjà liés par une longue vie commune, ses voisins avec lesquels nous n'avons jamais cessé d'échanger ? Oui. Mais vous ne voulez pas y aller seul. Vous vous obstinez à lier notre destin quoi qu'il arrive à celui d'Achères et de Conflans. Vous ne pouvez pourtant pas ignorer que la Communauté des 2 Rives ne peut accepter cette triple candidature, là où Poissy seule (moi, je continue à y croire) aurait pu être accueillie et pourrait encore l'être. Après tout, on demande l'avis de la Communauté des 2 Rives mais on peut aussi l'aider un petit peu à comprendre l'intérêt des uns et des autres et l'intérêt général. Poissy peut y être accueillie seule. Par contre, les trois villes n'y ont aucune chance. Alors, Monsieur le Maire, défendez-vous les intérêts des Pisciacais ou ceux de vos collègues élus de gauche de notre région ? Sous votre houlette, notre Ville de Poissy me fait penser à une petite fille effrayée qui voudrait bien traverser la rue parce qu'elle voit bien que la maison d'en face est mieux bâtie pour l'accueillir mais qui refuse pour cela de lâcher la main de deux camarades qui, elles, de toute façon, ne traverseront pas.

De mon côté, je rêve d'une Ville de Poissy dynamique, solide, consciente de ses intérêts, qui se tourne résolument vers les partenaires que la géographie, l'histoire, l'économie et tout simplement le bon sens lui désignent. Oui, nous avons un destin commun avec Carrières, Orgeval, Morainvilliers, Villennes et Médan. Oui, nous nous sentons proches d'Andrésy, de Triel, de Chanteloup et de Verneuil. C'est avec ces villes-là que nous voulons construire notre avenir. J'ajouterais volontiers Achères et Chambourcy si cela pouvait se faire. Je rêve d'élus courageux, conscients de leurs devoirs, qui dépassent les clivages et les considérations politiciennes pour affirmer tous ensemble et avec détermination. Ce que Poissy veut, ce n'est ni le mariage avec Conflans, ni le concubinage avec Saint-Germain. Ce que Poissy veut parce que c'est bon pour elle, c'est rejoindre la Communauté des 2 Rives à laquelle s'est associé le club des cinq.

Merci de votre attention.

Le Maire :

On va faire un peu d'histoire. Il faut toujours faire un peu d'histoire.

Vous avez pendant 25 ans géré cette ville. Pendant 25 ans, vous avez eu toutes les opportunités pour pouvoir créer une intercommunalité. Vous ne l'avez pas fait. Vous étiez de la même sensibilité politique et vous ne l'avez pas fait.

Aujourd'hui, l'équipe municipale majoritaire paye vos 25 ans d'inconstance. Et je voudrais dire à Monsieur RAYNAL que ses remarques sont relativement inadmissibles. Pendant toutes ces années, vous étiez à un poste qui aurait dû vous permettre de faire une intercommunalité avec les villes proches de la nôtre (Madame XOLIN vient de les signaler) et pour lesquelles j'étais tout prêt à en faire une. Mais, Madame XOLIN, malheureusement, le monde politique n'est pas un monde de Bisounours ni un monde de concubinage, ou de lâcher la main des propres camarades.

Depuis 2009, l'équipe municipale majoritaire (la vraie) travaille avec l'ensemble des Maires de ces villes et l'ensemble des équipes à une réflexion. Nous avons eu un certain nombre de réunions au cours desquelles nous avons fait des diagnostics ensemble.

Entre-temps, de l'autre côté, vos camarades de l'UMP, eux, souhaitaient que ces cinq villes rejoignent la CA2RS plutôt en difficulté économique et qui voulait absolument les récupérer. Il y a un constat. Quelques mois auparavant, j'ai rencontré Monsieur LARCHER, Sénateur des Yvelines, Président du Sénat. Il avait exactement le même schéma départemental que celui qui nous a été proposé par le Préfet des Yvelines. Etonnant. Des mois auparavant, alors que des villes étaient en train de réfléchir et de travailler, le Préfet nous sortait le même schéma que celui du Président du Sénat, avec une grande intercommunalité autour de Rambouillet. C'est-à-dire que les représentants UMP de ce département se sont partagé le gâteau. Alors, ne venez pas nous accuser de tenir la main de nos deux camarades qui pourraient soi-disant avoir la même couleur politique que la nôtre. Le fond du problème n'est pas là.

Demain, le développement des Yvelines et le développement de notre secteur se fera à partir d'Achères, de Chanteloup-les-Vignes, de Carrières-sous-Poissy (en face) et de Poissy. C'est cela la réalité. C'est dans ce secteur-là que l'économie va se développer. Ces villes doivent rester ensemble.

Vous parlez tout le temps de Conflans. Je ne sais pas pourquoi. C'est un épouvantail, Conflans. Moi, je n'ai pas peur d'aller avec Pierre CARDO. Pourquoi n'amènerai-je pas Conflans avec moi ? Pourquoi ne nous accepte-t-il pas ? A-t-il peur ? S'il a peur, il faudra que le problème soit posé car je fais aussi partie de la C.D.C.I. et je poserai le problème.

Il y a un autre niveau sur lequel je vous rejoins. Cela me semble assez intéressant. Les cinq villes dont vous parlez (et je rajouterai même Aigremont et Chambourcy) sont naturellement des villes avec lesquelles on aurait pu préparer une intercommunalité. Cela aurait vraiment préparé l'avenir. Et c'est là où je rejoins Monsieur RAYNAL. Une union avec la CA2RS et avec l'intercommunalité de Saint-Germain pour faire une énorme agglomération car il faut effectivement résister à la pression de Cergy-Pontoise ou de Versailles Grand Parc. Mais il fallait passer par des étapes. Le Sous-Préfet n'a pas voulu. Peut-être a-t-il reçu des ordres pour mettre ce schéma. Je pense qu'il en a reçus. Mais c'est le choix qu'il a fait.

Aujourd'hui, le choix pour notre commune est surtout de ne pas aller avec une autre ville royale qui n'en a rien faire de nous, de toute façon, d'une certaine manière (cela nous mettrait effectivement en difficulté pour trouver notre place) ou d'aller vers les villes qui demain vont se développer. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi et proposé d'aller vers les cinq autres villes. Les cinq autres villes sont, pour nous, dans notre histoire, imbriquées. Les gens d'Orgeval, de Morainvilliers, de Villennes, de Médan viennent à notre théâtre. Normalement, on aurait dû vivre avec eux.

Sauf que, comme je vous l'ai dit, la politique n'est pas faite par des Bisounours. Elle est faite par des gens qui ont des stratégies. Moi, je ne souhaite pas que la Ville de Poissy rentre dans ces stratégies et je ne souhaite pas forcément en faire uniquement un débat politique.

Mais, en même temps, il paraît assez légitime que l'on ne subisse pas. L'intercommunalité est trop importante.

Et je voudrais rejoindre ce que disait Monsieur DEBUS. Je le rejoins quelquefois. Je suis d'accord avec lui quant au millefeuille supplémentaire qui pose un certain nombre d'interrogations. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au Sous-Préfet d'être courageux et d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire de faire la grande agglomération dont on avait besoin, qui s'étend des Mureaux à Saint-Germain et peut-être aux petites villes situées derrière. Ce serait vraiment un acte politique très fort pour notre région et pour notre département. Apparemment, cela m'a l'air très très compliqué.

Je rajouterais presque qu'il est difficile de faire venir le Député-Maire de Maisons-Laffitte. Ils vont être deux à faire une intercommunalité (Maisons-Laffitte et Le Mesnil-le-Roi). Cette proposition de schéma est quand même assez comique. Donc, dans ce cadre-là, il y a aussi des stratégies.

Moi, comme je ne suis pas un Bisounours, je fais une stratégie. Je propose à la CA2RS de nous accepter car c'est le territoire qui va logiquement se développer demain. Et il faut que l'on y soit. Il ne faut pas regarder de l'autre côté et être bloqué vers Paris alors que le développement qui se prépare va jusqu'au Havre. Donc, c'est un choix grave. Ce n'est pas un choix facile. C'est un choix que l'on a travaillé, concerté, discuté avec les autres Maires.

A partir du moment où l'on y met de la politique et de la stratégie, on complique évidemment les choses.

Alors, la main de mes deux camarades … Mes deux camarades sont assez grands pour choisir ce qu'ils ont envie de faire et aller où ils en ont envie. Ce n'est pas le fond du problème.

Je suis même prêt, s'il le faut, à aller tout seul vers ces deux rives. C'est la proposition que je vous fais ce soir.

En même temps, à stratégie 1, on peut faire stratégie 2. On peut y aller à trois et renégocier sur un certain nombre de gouvernances car la ville centrale de ce secteur est Poissy.

Si vous n'aviez pas perdu du temps pendant 25 ans (vous m'accusez maintenant - c'est un peu fort de café), nous serions peut-être déjà aujourd'hui en intercommunalité, déjà en train de travailler, déjà en train de mettre en œuvre des projets. Vous ne l'avez pas fait. Si vous l'aviez fait, on n'aurait pas ce débat aujourd'hui.

Je veux bien que l'on ironise sur les 3 ans. Je peux vous dire que l'on on a énormément travaillé pendant 3 ans. On a rencontré l'ensemble des Maires, l'ensemble des élus de ces communes. On a travaillé avec eux. Sauf que ces Maires me renvoyaient à chaque fois que la proposition de leur parti n'était pas de prendre Poissy car cette ville leur faisait peur. Alors qu'à l'époque où votre majorité était la même que la leur, vous auriez dû faire cette intercommunalité. Et nous ne serions pas là en train d'en parler aujourd'hui. Et vous ne l'avez pas fait.

Alors, nous, nous allons assumer pour faire en sorte que Poissy ne soit pas rattachée demain à Saint-Germain, ville avec laquelle nous n'avons pas grand chose à voir. Poissy doit évidemment se tourner vers Le Havre, Rouen, et vers tous ce qui concerne le développement économique de demain.

Voilà ma réponse à vos interventions.

Mme XOLIN :

J'aurais bien voulu vous répondre quand même, Monsieur le Maire, car je n'apprécie pas beaucoup vos sarcasmes. Je sais que vous êtes grand spécialiste. Mais je crois justement en l'occurrence que ma position consiste à dire ce qui est bon pour la ville. Si c'est cela, être un Bisounours … Je crois que je pourrais aussi bien remettre ma démission.

Le Maire :

Mme XOLIN, …

Mme XOLIN :

Excusez-moi. Bisounours … Je ne connais pas trop puisque ce n'est pas de ma génération. Je ne sais pas trop ce que c'est.

Le Maire :

Mme XOLIN, …

Mme XOLIN :

Mais je crois avoir perçu quand même beaucoup d'ironie dans cette comparaison. Franchement, je ne conçois pas la vie politique … Je comprends quand vous parlez de stratégie mais je crois qu'il y a aussi de temps en temps des principes, des idées importantes à poser. Je crois l'avoir fait ce soir. J'aimerais mieux que vous n'utilisiez pas ce genre de terme limite insultant.

Merci.

Le Maire :

Si vous vous êtes sentie insultée … Ce n'est pas dans mes habitudes. Je vous présente mes excuses. Je voulais juste vous faire remarquer, Madame XOLIN, que votre intervention était très politique. Mais il faut avoir tous les arguments et tous les éléments. Vous n'aviez pas certains éléments, à mon avis. Mais je pourrais peut-être rejoindre ce que vous avez dit et être en accord avec vous. Mais vous n'aviez pas certains éléments.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 voix contre : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

2°/ DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE ET DE SON SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE SIGNE ENTRE LA VILLE ET L'EPAMSA EN VUE DE LA REALISATION D'ETUDES DE DEFINITION DU SECTEUR DE POISSY SUD

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Mon intervention sur ce point-là constitue en fait une demande. Il y a des désignations de membres et autres mais on n'a pas de retour d'information sur les études effectivement lancées. Je demande que le ou les délégués (titulaire - suppléant) fassent part de la validation d'un projet en particulier à l'ensemble du Conseil municipal.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Comme nous n'avons pas d'autres précisions sur le représentant de la Ville et son suppléant, nous resterons neutres sur cette délibération. Nous nous abstiendrons. C'est juste le commentaire que je voulais faire.

Le Maire :

Vous pouvez présenter des candidats.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une élection à bulletins secrets.

Les membres titulaires de la Commission permanente d'appel d'offres sont :

- M. BERNARD, Président
- Mme de VAUCOULEURS
- M. ALLAOUCHICHE
- M. BOUZNADA
- M. HEDRICH
- M. MONNIER

Les membres suppléants sont :

- M. DUQUESNE, représentant du Président
- M. RABEH
- Mme MERLIER
- M. MOREAU
- Mme RODDIER
- Mme DELAROUZÉE

Pour notre groupe, il est proposé la candidature de Monsieur BERNARD en tant que représentant de la Ville et celle de Monsieur HEDRICH en tant que suppléant pour la Commission d'appel d'offres du groupement de commande signé entre la Ville et l'EPAMSA.

- - - -

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, on pouvait proposer les choses différemment. Vous pouviez, car c'est une bonne occasion … Cela aussi, c'est un dossier d'importance pour la Ville. Alors, certes, je suis dans l'opposition. Et que nous soyons traités comme tels … On peut l'entendre. Mais, sur un sujet comme celui-là, de faire en sorte qu'il y ait plusieurs élus de Poissy, au moins un de l'opposition, associés aux réflexions et à ce qui va se décider avec l'EPAMSA … Cela aurait eu du sens. Lorsque je vois qu'à l'intérieur même de votre majorité, parfois, on lit des choses … C'est dommage car c'est quelque chose qui concerne la Ville et c'est quelque chose que l'on peut travailler ensemble. C'est la limite de votre démocratie participative.

Le Maire :

Je voudrais juste vous répondre, Monsieur DEBUS. Il est évident que vous serez informé sans problème des décisions prises par la C.A.O. du groupement de commande.

M. DEBUS :

J'en prends note. Merci.

Le Maire :

Le Conseil municipal est obligatoirement informé des décisions. Vous serez donc fatalement informé.

Quant à la démocratie participative … Pour des élus républicains qui sont passés par le suffrage universel … Ce n'est pas du tout la même chose.

- - - -

Après les opérations de vote à bulletins secrets, Monsieur RABEH et Madame RODDIER sont venus participer au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	9
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

Ont obtenu :

M. Frédérik BERNARD :	21 voix
M. Jean-Paul HEDRICH :	21 voix

M. BERNARD est désigné en qualité de représentant de la Ville et M.HEDRICH est désigné en qualité de suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement de commande entre la Ville et l'EPAMSA en vue de la réalisation d'études de définition du secteur de Poissy Sud.

3°/ MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR DANIEL LOBJEOIS DANS LE CADRE DU VOYAGE DES AINES AU PAYS BASQUE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ MANDATS SPECIAUX ACCORDES A MADAME CHIGNAC POUR TROIS DEPLACEMENTS EFFECTUES EN 2010

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR RABEH EN VUE DES VISITES DES SEJOURS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE EN JUILLET ET AOUT 2011

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Pour les termes exacts de ma demande, je vous renverrai à ma question écrite. Sur le fond, ma demande portait sur une communication de l'ordre de mission de Monsieur RABEH à l'occasion de cette visite et d'avoir également connaissance d'un budget prévisionnel. Merci.

Le Maire :

D'abord, Monsieur RABEH ne va pas se promener. C'est en vertu des textes applicables qu'on lui donne un ordre de mission. Il faut que cela soit approuvé par le Conseil municipal.

On fera passer en septembre (cela règlera les choses) une délibération qui permettra à chaque personne de pouvoir se déplacer, si c'est conforme à la délégation pour laquelle elle a été nommée.

Moi, je trouve assez normal qu'un élu à la jeunesse (au même titre que les personnes qui accompagnent les aînés ou les personnes qui vont voir les enfants dans les centres de colonies de vacances ou autres) aille sur place, d'abord pour constater la qualité des prestations proposées aux jeunes de la ville. En même temps, c'est important puisqu'il a fallu aller chercher un jeune l'année dernière. Il n'y a avait pas de mandat spécial. Monsieur RABEH n'a entre autres pas pu y aller. Il a fallu envoyer un fonctionnaire qui s'est déplacé. En plus, Monsieur RABEH ne va pas passer une semaine de vacances. Il travaille beaucoup en ce moment (24 heures sur 24) et son agenda professionnel ne lui permet pas du reste d'y aller pendant une semaine. S'il se déplace, ce sera peut-être pour 24 heures afin de faire un aller et retour. Je ne pense pas, mes chers collègues, que se déplacer pour 24 heures soit un plaisir absolument innommable. Il s'agit de voir si les jeunes sont accueillis dans de bonnes conditions. En tous les cas, il a envie de le faire très sérieusement.

Le budget prévisionnel est cadré. Les frais de séjour, d'hébergement et de restauration sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R. 2123-22-1 du Code général des collectivités territoriales Actuellement, le montant de l'indemnité de nuitée est de 60 euros et celui de l'indemnité de repas est de 15,25 euros. Les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures acquittées. A partir de là, cela va quand même à la trésorerie. Le trésorier payeur est très pointilleux sur les dépenses des élus. Donc, il les analyse et les regarde. S'il y avait exagération, je pense que Monsieur RABEH en serait de sa poche. Je ne pense pas qu'il en ait envie.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Un dernier point, s'il vous plaît. D'une manière générale, peut-on envisager d'avoir un succinct résumé de la part des élus qui se déplacent en mission ?

Le Maire :

Je ne pense pas que le Conseil municipal soit fait pour cela. Mais, maintenant, s'il y a des comptes rendus à part, nous pouvons tout à fait vous les passer en commission pour que vous soyez informés. Il n'y a pas de problème.

Le Maire donne la parole à **M. RABEH :**

Madame de VAUCOULEURS, si je peux me permettre de vous poser une question … Je voudrais juste savoir pourquoi ce genre de question n'est pas posé par le groupe MODEM sur les autres délibérations du même type.

Mme de VAUCOULEURS :

C'est le simple terme de visite qui m'a interpellée.

Merci.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, vous êtes contre ou vous vous abstenez ?

M. DEBUS :

Non. Non. Je m'abstiens. Pour compléter la réponse faite par Michèle de VAUCOULEURS … Il est vrai que c'est une visite. Cela ne donne pas la durée en tant que telle. Au-delà du budget forfaitaire et autre, cela donne une période de visite en tant que telle mais pas la durée exacte du déplacement.

Le Maire :

Mais je voudrais juste vous faire remarquer, Monsieur DEBUS, puisqu'il paraît que je serais un être absolument horrible qui cache plein de choses et qui décide tout tout seul … On vous passe régulièrement les sorties des élus au Conseil municipal. Elles sont approuvées. Auparavant, je n'en entendais jamais parler. Donc, je trouve qu'il y a une amélioration dans la communication et l'information que l'on vous donne.

M. DEBUS :

Effectivement, c'est très bien. Parfois, il y avait même des validations faites après coup, soit dit en passant. Mais passons. Par contre, là, c'est effectivement la première fois qu'il n'y a pas de durée exacte. Par exemple, pour Madame CHIGNAC, j'ai voté pour parce qu'il y avait des dates précises ou autre. Effectivement, cela rentrait pleinement dans sa fonction.

Le Maire :

Mais la durée …

M. DEBUS :

Je ne conteste pas le fait à Monsieur RABEH d'intervenir effectivement en tant que délégué à la jeunesse pour des animations. Mais c'est la première fois qu'il n'y a pas de durée.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

6°/ REMBOURSEMENT AMIABLE AU FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE (FIVA) DE L'INDEMNITE VERSEE A UN ANCIEN AGENT DE LA VILLE EN REPARATION DES POSTES DE PREJUDICES PERSONNELS SUBIS

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Par principe, je m'abstiendrai sur ce genre de délibération. Le montant est relativement élevé, mis au compte de la mairie. C'est donc quand même aussi sur des fonds publics. Il y a aussi la spécificité du motif. On est effectivement dans le cadre du FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante). Le principe a été validé par une loi qui doit être du 30 juin 2004, pour lequel tous les aspects d'indemnisation n'ont été vus par l'Etat qu'après coup (6 mois plus tard, c'est-à-dire fin décembre 2004). Ce genre de dispositions et de pratiques aurait dû se faire de manière concertée et non pas en deux temps (en tout cas en un temps relativement rapproché). Donc, sur le principe, je m'abstiens.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Je n'ai plus les termes exacts de ma question mais, sur l'essentiel, je souhaitais savoir pourquoi la FIVA se retournait vers la Ville, quels étaient les bâtiments éventuellement pollués et si d'autres agents étaient potentiellement concernés par cette contamination.

Merci.

Le Maire :

Par un courrier du 28 février 2011, le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) m'a saisi d'une demande amiable de remboursement des sommes versées en réparation des postes de préjudices personnels subis par l'agent concerné.

En effet, le FIVA a été saisi d'une demande de réparation des préjudices subis par cet ancien employé à la retraite de la commune de Poissy et reconnu victime d'une maladie imputable au service liée à son exposition à l'amiante.

A ce titre, et après examen en commission, le FIVA a accordé à titre indemnitaire une somme totale de 89.100 euros, répartie comme suit : 39.000 euros pour le préjudice moral, 25.100 euros pour le préjudice physique, 24.000 euros pour le préjudice d'agrément et 1.000 euros pour le préjudice esthétique.

Aujourd'hui, agissant dans le cadre légal de son action récursoire, le FIVA entend obtenir amiablement, auprès de la commune, le remboursement des sommes versées.

Au regard des recherches juridiques menées, il ressort de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 (dans sa branche accident du travail) que les personnes ayant obtenu la reconnaissance d'une maladie professionnelle occasionnée par l'amiante peuvent obtenir la réparation intégrale de leur préjudice auprès du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA). Cet établissement public présidé par un magistrat et administré par différents représentants de l'Etat et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a pour mission d'évaluer et de réparer les préjudices définis. Après réception d'une demande d'indemnisation, le fonds étudie si les conditions de la réparation son réunies. Il procède ou fait procéder à toute investigation et expertise utile. Suite à cela et au regard du dossier, le fonds présente au demandeur une offre d'indemnisation. Enfin, l'article 6 - section IV - de ladite loi stipule que le fonds est subrogé à due concurrence des sommes versées dans les droits que possède le demandeur contre la personne responsable du dommage ainsi que contre les personnes ou organismes tenus d'en assurer la réparation totale. En cas de refus de la personne ou de l'organisme saisi, le fonds intervient devant les juridictions civiles, y compris celles du contentieux. Ces dispositions ont été confirmées par un arrêt du Conseil d'Etat le 4 juillet 2003.

En l'espèce, le comité médical départemental le 19 juin 2007 s'est prononcé favorablement sur l'imputabilité au service de la maladie professionnelle de l'agent à compter du 29 mars 2005. L'agent concerné est entré à la Ville de Poissy le 12 septembre 1961 en qualité d'ouvrier professionnel puis a progressé tout au long de sa carrière pour finir contrôleur de travaux spécialisé en serrurerie. Il a pris sa retraite le 13 septembre 1998. L'agent n'a jamais été amené à travailler dans des bâtiments contaminés par l'amiante. Il a été reconnu par le comité médical qu'il avait été exposé très certainement lors de percements d'éléments anciens qui eux-mêmes contenaient de l'amiante. Il est largement établi par le FIVA que les serruriers sont au nombre des métiers qui présentent ce genre de risque. Aujourd'hui, Madame de VAUCOULEURS, aucun autre cas n'est recensé dans la Ville.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

7°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT POUR UTILITE DE SERVICE

Le Maire :

Nous allons continuer dans la transparence, transparence souvent demandée.

Il y a un nouveau Directeur de la Police Municipale. Dans le cadre de son recrutement, il convient de s'interroger sur les conditions d'exercice de ses missions.

En effet, au vu de ses fonctions, il est impératif que le Directeur de la Police Municipale dispose d'un logement sur la commune, et ce pour pouvoir assurer la continuité du service et donc son bon fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous modifions la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement. Et nous mettons à jour la liste des logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION CONCEDES POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE ET MAISON DES PARENTS

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Vous ne présentez pas d'abord la délibération avant de me donner la parole ?

Le Maire :

Je vais la présenter. Vous ne l'avez pas lu ?

La Ville s'inscrit dans le dispositif de réussite éducative (DRE). L'impulsion du projet nécessite aujourd'hui d'adjoindre à la coordinatrice du programme de réussite éducative un « chargé de suivi des familles » dont la vocation sera de promouvoir le DRE auprès des familles, d'identifier les besoins propres aux enfants et d'accompagner les bénéficiaires du DRE dans leurs démarches.

Compte tenu de la nature des fonctions qui seront celles de ce chargé de suivi des familles, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi de catégorie B - assistant socioéducatif (filière sociale).

Par ailleurs, le projet municipal de mise en place d'une Maison des Parents a pour objectif de promouvoir le soutien à la parentalité dans le cadre d'une structure nouvelle.

La Maison des Parents bénéficie déjà des compétences d'un cadre formé et opérationnel dans les différents domaines d'intervention qui comprennent notamment le développement du soutien à la parentalité, l'animation et la coordination de la structure.

Afin de mener à bien ce projet, deux recrutements sont aujourd'hui nécessaires : le recrutement d'un assistant socioéducatif et le recrutement d'un assistant administratif.

Il est surtout à noter (cela me paraît important) que ces emplois ne correspondent pas à des recrutements nets. En effet, le tableau des effectifs sera ajusté en conséquence par la suppression d'emplois non pourvus par ailleurs, après avoir recueilli l'avis du Comité Technique Paritaire sur leur suppression, ce qui donnera lieu à une nouvelle délibération.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Avec toutes ces précisions ...

Le dernier point que vous venez de formuler est un habillage. Cela dépend si l'on parle du tableau des effectifs (avec parfois la nécessité de le dépoussiérer un peu car, certes, des emplois ne sont pas occupés et il convient peut-être de les fermer) ou si l'on parle sur le plan budgétaire, c'est-à-dire que vous engagez des personnes et qu'il y a à la fin du mois une réelle dépense. Je pense que ces personnes sont rémunérées.

Donc, ne dites pas que l'on va enlever des emplois et que l'on va finalement en créer d'autres car on ouvre de nouveaux emplois et que cela ne bouge pas car, sur le plan comptable, ce n'est pas la même chose. Quand les personnes ne sont pas là, qu'on ne les paye pas, cela ne pose pas de problème. Quand elles sont là, on les rémunère, ce qui est normal. Mais, en terme de budget, ce n'est pas la même chose.

Ceci étant (ma prise de parole est très courte puisque nous avons déjà eu ce débat ici), je ne mets jamais en cause (mais je le redis) le bien-fondé d'un tel service. Je mets simplement en cause (et mes amis avec) la façon dont cela est fait. C'est-à-dire que l'on est en train de créer et de développer un service municipal. Déjà, on a décidé de le faire dans une maison, avec des travaux qui vont coûter cher. La Région a retardé. OK. OK. On y met des bâtiments provisoires pour faire avancer les choses. Tout cela a un coût. Quatre personnes (peut-être davantage) vont venir travailler dans la structure. Tout cela a aussi un coût. Cela justifie que nous serons contre ce principe, mais pas sur le service rendu car vous savez comme moi que d'autres méthodes peuvent être employées, qui ne coûteraient pas la même chose à la Ville.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Ce sera dans la même veine que celle de Monsieur RAYNAL. On ne va pas refaire effectivement le débat qui a été mené il y a quelque temps de cela. S'agissant du coût … Tant que les postes ne sont pas pourvus, cela ne coûte pas. Dès que l'on commence à les pourvoir, cela coûte, évidemment. Donc, je fais simplement ma remarque complémentaire : on avait + 9 millions d'euros inscrits au budget par rapport au réel 2010. Donc, là, effectivement, on va commencer à y aller. Il aurait été intéressant de voir quelles étaient effectivement les différentes dépenses, c'est-à-dire ce qui est déjà réalisé en milieu d'année. Le fait de rajouter à chaque fois et des dépenses, et des dépenses, et des dépenses … Si l'on découvre à chaque fois le réel au mois d'avril l'année d'après seulement … C'est un peu le concept de la boîte noire. On sait que cela tourne. Mais on ne sait pas comment cela tourne, ce que cela fait exactement. C'est une remarque que je me permets de faire. Il aurait aussi été judicieux de mettre en avant la réalisation du budget 2011 tel qu'il a été déterminé, un peu tardivement également par ailleurs au mois d'avril de cette même année.

Le Maire :

Une remarque : Monsieur DEBUS, si vous faisiez partie de la majorité, vous feriez cette étude pour savoir où l'on en est. C'est une chose que l'on fait régulièrement. Monsieur DUQUESNE pourra vous en parler. Mais c'est un autre débat. Oui. Quand même. Il n'y a pas que vous qui êtes bon gestionnaire. Il y en a plein d'autres.

Deuxième chose : je dirai juste à Monsieur RAYNAL que j'ai eu des contacts avec le Conseil Général qui apprécie tout à fait cette démarche. C'est étonnant. Peut-être n'a-t-il pas encore informé ses élus. Mais il va le faire prochainement. Vous verrez qu'il nous soutient. Et il nous soutient beaucoup. Il va même peut-être, à l'avenir, nous soutenir aussi financièrement. Voilà. On ne fait pas tout et n'importe quoi, comme vous avez plaisir à le dire régulièrement.

M. DEBUS :

Monsieur le Maire, si vous avez effectivement des éléments avec un suivi relativement régulier, il serait aussi intéressant de faire ce point régulier en l'inscrivant à l'ordre du jour des différents Conseils municipaux. Donc … Vous tendez la perche, là. C'est très bien.

Le Maire :

Je vais vous donner une réponse très claire. En France, l'Administration est sérieuse, même si elle nous fait parfois bondir et nous casse les pieds. Mais, en tous les cas, elle ne peut dépenser que ce qui a été voté. Elle ne peut pas créer des dépenses supplémentaires. C'est absolument impossible. Le conseiller payeur qui contrôle … S'il voyait que cela partait dans une flopée, il arrêterait cela très très vite. C'est le premier point.

Deuxième point : il y a des commissions. Vous n'y êtes pas. C'est bête.

M. DEBUS :

Vous m'en avez sorti.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

10°/ GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE D'HLM 3F POUR UN MONTANT DE 3.100.000 EUROS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Ces garanties d'emprunt font partie de celles que l'on accorde habituellement aux bailleurs qui fonctionnent sur la Ville de Poissy. Là, il s'agit du bailleur 3F qui réhabilite un grand nombre de logements sur Beauregard.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

C'est dans la même veine effectivement de la mise à jour. On en rajoute. On en rajoute. Il serait aussi très bien d'avoir un tout petit tableau récapitulatif des différents engagements que nous avons déjà, avec la somme que l'on rajoute.

Le Maire :

C'est simple. Vous avez un budget. J'espère que vous avez les éléments. Si vous ne les avez pas, venez au Service des Finances. On va vous le montrer. Cela figure au budget. Et vous aurez le tableau récapitulatif.

M. DEBUS :

Oui mais il est tellement plus facile de le mettre effectivement dans les documents joints à la délibération …

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES AGENTS DE SERVICE

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement d'une petite remarque sur l'objet de la délibération qui, à mon sens, n'est pas le bon. Autorisation de signer l'appel d'offres. Ce n'est pas cela du tout. C'est l'autorisation de signer les marchés relatifs à l'achat. L'objet de la délibération n'est pas le bon.

Le Maire :

Bravo. Vous lisez à la perfection. On va corriger. On va corriger.

M. MONNIER :

On vous corrige. Vous voyez.

Le Maire :

On va corriger.

M. MONNIER :

Mais, à part cela, on votera la délibération, Monsieur le Maire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES RELATIFS A L'INSTALLATION ET LA GESTION DES EQUIPEMENTS DU PARC DE STATIONNEMENT DES LYS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

On arrive à la fin de l'opération de remise en état du parking dit des Lys dans lequel la mairie a environ la moitié des places. Il s'agissait donc là de mettre en place les équipements de surveillance et de contrôle d'accès. C'est le lot n° 1. Pour le lot n° 2, il fallait choisir une société pour gérer cet ensemble, donc gérer à la fois les places privées (celles qui appartiennent à des propriétaires qui habitent dans cet immeuble) et celles dont la ville est propriétaire depuis l'acquisition des locaux de la médiathèque. La société VINCI PARK a remporté les deux lots.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

C'est une question. En terme d'entrée, de sortie et de facturation, y a-t-il bien aussi une liaison avec les cartes autoroutières, voire même éventuellement avec un passe NAVIGO pour l'aspect pratique afin d'éviter une autre carte d'abonnement ? Sur le renouvellement des horodateurs situés à l'extérieur (à l'air libre), j'avais suggéré à l'époque l'intégration de nouvelles technologies (NFC ou autres), maintenant beaucoup moins chères que deux ans auparavant.

Le Maire :

Nous avons étudié cela. Cela coûte très cher, Monsieur DEBUS. Nous faisons attention aux finances. Si. Je peux vous dire que l'ensemble coûte très très cher. On a donc décidé évidemment d'attendre. Mais peut-être que l'on pourra y arriver un jour. Beaucoup de sociétés ne sont pas encore optimum à ce niveau-là.

M. DEBUS :

Ces genres de système de paiement se mettent en place maintenant dans les relais de presse et autres. Je ne pense pas que le relais de presse y mette des cents et des mille pour pouvoir effectivement intégrer cette technologie-là. Donc, ce que vous me dites là n'est à mon avis pas à jour par rapport à l'évolution à la fois de la technologie et des coûts que cela représente.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

13°/ CANDIDATURE A UN CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le Maire :

Je veux bien vous donner la parole, Monsieur RAYNAL ou Monsieur DEBUS. Mais j'ai décidé de reporter cette délibération qui passera lors de la séance prochaine. En effet, j'ai reçu le 27 juin une délibération du Conseil Général qui donnait des subventions particulières pour les pistes. Nous allons donc reporter cette délibération et nous la proposerons à nouveau, avec d'autres éléments à l'intérieur et, bien sûr, très certainement aussi, une demande pour la piste. Mais elle sera mise dans un autre dispositif.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

14°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU, AU DEPARTEMENT ET A LA REGION POUR DES ETUDES, DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DES TRAVAUX CONCERNANT LES BERGES DE SEINE

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Région afin de réaliser un programme d'actions pertinent pour la restauration écologique et l'aménagement des îlots et des berges à proximité du vieux pont de Poissy.

Le montant de l'ensemble des opérations est estimé à 3.958.000 euros hors taxes.

L'ensemble des subventions pourrait s'élever à 80 % du montant total du projet.

La protection et la restauration des berges des voies navigables mettent en perspective les fonctions essentielles du fleuve, qu'il s'agisse des fonctions écologiques, des fonctions de régulation naturelle ou contrôlée des crues, des fonctions de loisirs et même des fonctions urbanistiques.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans les orientations du S.D.A.G.E. qui préconise de privilégier les techniques végétales dans les travaux de protection ou d'aménagement des berges. En effet, ces techniques allient à la fois les objectifs environnementaux forts et les aspects techniques auxquels la berge doit répondre, comme la stabilité et la sécurité.

De plus, les travaux de génie végétal, les actions de renaturation des espaces riverains, la restauration des zones humides et de la ripisylve entrent aussi dans le programme d'actions subventionnables à 40 % par la Région Ile-de-France.

Ce programme s'inscrit donc bien dans la protection et la gestion durable de la loi sur l'eau selon un programme d'intervention cohérent et respectueux avant tout de l'environnement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UNE THERMOGRAPHIE INFRAROUGE AERIENNE

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

La Ville de Saint-Germain nous a proposé, comme à plusieurs villes voisines, de réaliser conjointement une campagne de thermographie aérienne. Il s'agit de prendre des photos aériennes en hiver avec une caméra infrarouge. Le type de cliché obtenu permet de mettre en évidence la qualité de l'isolation des toits de tous les bâtiments et habitations de la ville. Les particuliers, les copropriétaires et les bailleurs auront alors une idée de la performance énergétique de leur bâti. Cette action rentre bien évidemment dans celle de l'Agenda 21 et du plan pour une énergie durable élaboré dans le cadre de la convention des Maires. L'opération sera donc réalisée sur sept communes et coûterait pour notre ville environ 35.000 euros, c'est-à-dire en gros 1 euro par habitant, en sachant que cette action est largement subventionnable. Les communes de Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Le Pecq, Maisons-Laffite et Achères vont donc former un groupement de commande avec Poissy, notre ville. La Ville de Saint-Germain assurera la coordination de ce groupement de commande. Il est donc proposé ce soir d'autoriser le Maire à signer la convention du groupement de commande.

Merci.

Le Maire :

Vous voyez que l'intercommunalité fonctionne.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES AUTONETTOYANTES

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

Afin de répondre à la demande des Pisciacais et aux besoins des commerçants des marchés du centre ville et de la Place Racine, il a été décidé de procéder à l'installation de toilettes publiques autonettoyantes gratuites. Elles seront installées dans le quartier de Beauregard à proximité de la Place Racine et dans le centre ville à proximité de la halle.

Les crédits inscrits au budget primitif 2011 prévoient la première installation. La deuxième sera imputée sur les crédits du budget 2012, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dossiers de déclaration préalable pour permettre l'installation de ces deux sanitaires publics.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

M. DEBUS :

Je m'abstiens car vous ne rappelez pas le coût global. C'est OK sur le principe mais, quand on parle de budget, il est toujours bien effectivement de rappeler le coût que cela peut représenter.

Mme DRACOULI :

C'est au budget.

M. DEBUS :

Oui. C'est très bien mais, à chaque fois, vous renvoyez effectivement à des documents qui sont des pavés. Il est toujours plus simple de rappeler que le coût, budgétairement parlant, s'élèvera à tant. C'est très très simple.

17°/ SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

Le S.I.A.R.H. a préparé un contrat de bassin global pour l'eau avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région Ile-de-France, dénommé contrat de bassin de l'Hautil.

Il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels.

Un tel contrat est obligatoire pour bénéficier des aides de la Région dans les domaines où elle intervient et du soutien de l'Agence de l'Eau sur le financement de l'animation.

Pour répondre aux enjeux de la qualité écologique et chimique de l'eau, 6 objectifs ont été définis.

Dans le contrat de bassin, ils ont été rassemblés sur 4 objectifs :

- amélioration de la qualité physico-chimique soutenant la biologie,
- amélioration de la qualité biologique et valorisation écologique des milieux aquatiques,
- amélioration de l'état physique du fleuve,
- gestion globale et cohérente du bassin versant dans l'objectif d'atteindre le bon fonctionnement.

La Ville s'est engagée dans chacun des 4 objectifs. Ainsi, elle devra avoir engagé à mi contrat 40 % de la masse financière des actions et une action prioritaire par objectif dont une action sur le milieu aquatique.

Le Conseil municipal est invité à :

- prendre connaissance du contrat de bassin et de son programme pluriannuel et à autoriser le Maire à le signer,

- prendre connaissance de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels et à autoriser le Maire à la signer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PREVENTION DES DECHETS

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

Les lois du Grenelle de l'Environnement 1 et 2 fixent des objectifs ambitieux en matière de gestion des déchets.

Il s'agit de l'amélioration des taux de recyclage mais essentiellement de la réduction des productions de déchets à hauteur de - 7 % en 5 ans et par personne. Les lois Grenelle ont introduit dans le Code de l'environnement l'obligation, pour toutes les collectivités qui exercent une compétence de collecte, de mise en place de Plans de Prévention des Déchets. Des dispositifs de soutiens techniques et financiers ont été créés pour y parvenir.

L'ADEME est chargée d'animer ces dispositifs. En Ile-de-France, la Région assure un co-pilotage. Une procédure d'appel à candidatures a été mise en place.

Les collectivités qui veulent se porter candidates doivent avoir un dossier rempli avant le 31 juillet 2011. Une aide d'environ un euro par habitant et par an sur une durée de 5 ans sera attribuée à celles retenues ainsi qu'un soutien méthodologique et l'intégration à un réseau d'échange de bonnes pratiques.

Afin de constituer le dossier de candidature et de le soumettre à l'ADEME et à la Région, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de ces organismes les aides financières et techniques proposées.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE EDF « EFFICACITE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES »

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Jusqu'au début 2010 existait une convention entre la Ville et EDF (notre fournisseur actuel d'électricité) qui avait pour objectif la recherche d'économies d'énergie. Il est proposé ce soir de renouveler cette convention pour 3 ans. Cette nouvelle convention sera intitulée « Efficacité énergétique et énergies renouvelables ». Dans le cadre de la convention des Maires, il est en effet important de créer des partenariats avec nos fournisseurs d'énergie pour mener conjointement des actions dans le domaine des économies d'énergie, d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables. Dans le cadre de ce partenariat, nous avons également la possibilité de valoriser nos certificats d'énergie.

Un petit chiffre pour Monsieur DEBUS. Les certificats d'énergie ont déjà rapporté 82.000 euros à la Ville à ce jour.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer cette convention avec EDF. Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je vois que Monsieur HEDRICH a précédé ma question. Donc, c'est très bien. J'en ai quand même plusieurs dans la poche.

La première question était de connaître effectivement le résultat de la convention antérieure. Donc, 82.000 euros, c'est très bien.

Deuxième question : sur cette nouvelle convention, une obligation de résultat est-elle intégrée ?

Troisième question : y a-t-il un objectif défini ou envisageable ?

M. HEDRICH :

Je pense qu'il faut lire tout le rapport. Effectivement, il y a des objectifs. De toute façon, nous valorisons nos certificats d'énergie chaque année. Cette année, je pense que nous en avons pour environ 40.000 euros. Ce n'est pas vraiment un objectif mais … Le but n'est pas seulement de faire de l'argent. C'est très bien. L'objectif principal est quand même d'économiser de l'énergie à la Ville.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC RENAULT ET SCHNEIDER ELECTRIC DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION SEINE AVAL VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le projet SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques) est un projet d'expérimentation de mobilité électrique piloté par l'EPAMSA et conduit par EDF et Renault-Nissan. Il s'agit de déployer une centaine de véhicules électriques RENAULT et NISSAN et de mettre en place un réseau d'infrastructures de charge sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National.

RENAULT a proposé aux villes participantes d'être associées à l'expérimentation en tant qu'utilisatrices d'un véhicule par la mise à disposition à titre gratuit d'un Kangoo électrique. Ce véhicule pourra être utilisé par les services municipaux en fonction de leurs besoins.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule aux fins d'expérimentation avec la société RENAULT ainsi que la convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal et de mise à disposition d'infrastructure de charge avec la société SCHNEIDER ELECTRIC.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Je voudrais rassurer les gens dans la salle en leur disant que l'acceptation de prendre une voiture électrique de RENAULT s'est faite avec l'accord de PSA, notre principal fournisseur. C'est-à-dire que nous lui avons posé les questions. En plus, cela se fait surtout dans le cadre d'une grande intercommunalité qui va jusqu'aux Mureaux et même jusqu'à Mantes.

21°/ MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS ET DES REGLES DE GABARIT POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS CERTAINES ZONES UP DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE POISSY, SUITE A L'ARTICLE 19 DE LA LOI N° 2011-12 DU 5 JANVIER 2011

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération fait suite à la décision prise au Conseil municipal du 30 novembre dernier qui prévoyait la mise en place d'une bonification de droit à construire de 30 % dans les zones UP du P.L.U. pour les constructions satisfaisant à des normes de performance énergétique élevée.

A l'époque, ce dispositif n'était pas applicable dans les secteurs protégés, notamment dans le périmètre de protection des monuments historiques.

Or, depuis, une loi (celle du 5 janvier 2011) autorise dans ces secteurs un dépassement des règles relatives au gabarit de 20 %.

Il est donc proposé d'établir un bonus de C.O.S. et de gabarit pour performance énergétique de 30 % sur l'ensemble des zones UP (c'est-à-dire les secteurs pavillonnaires et de petits collectifs) et de 20 % sur les parties de zones UP en secteur protégé.

Toutefois, les zones situées en secteur P.P.R.I. (c'est-à-dire les zones inondables) ne peuvent bénéficier de ce dispositif.

Une petite remarque : cette délibération a été mise à disposition du public pendant un mois. Aucune remarque n'a été portée sur le registre de concertation.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je pense effectivement que l'information n'a malheureusement pas été suffisamment diffusée. Je pense qu'il y aurait sûrement eu des remarques. En fait, on se rend compte que + 30 %, c'est ni plus ni moins densifier un peu plus la Ville. Cela correspond peut-être aux objectifs Grenelle 1 ou 2 et peut-être 3 à venir. Clairement, il y a un certain nombre de conséquences non négligeables sur l'habitat d'une manière générale. Aujourd'hui, je pense que les Pisciacais ne mesurent pas vraiment l'impact. Je pense que cela aurait peut-être mérité à la fois un peu plus d'information et de communication avec le large service de communication qu'a la Ville. A mon sens, il aurait effectivement pu faire cette communication de manière beaucoup plus large avec potentiellement aussi la mise en perspective des conséquences de cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Je pense qu'il faut lire « Le Pisciacais ». Il y a eu un article dans « Le Pisciacais » à ce sujet.

D'autre part, je vous signale que l'on vient de recevoir le premier permis de construire demandant un bonus de C.O.S. et les gens qui en profitent sont très très contents. C'est un véritable P.L.U.

M. DEBUS :

Encore faudrait-il que « Le Pisciacais » soit régulièrement diffusé partout dans la Ville. C'est le premier point.

Je ne suis pas certain finalement que tout le monde aille visiter les halls de l'Hôtel de Ville pour voir effectivement l'affichage des permis de construire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

22°/ PORTE A CONNAISSANCE DU CHOIX DU NOM DU FUTUR ECO-QUARTIER DELIMITE PAR LA VOIE FERREE, L'AVENUE DE PONTOISE, LA RUE SAINT-SEBASTIEN, LA RUE DES PRES ET LA RUE DE LA FAISANDERIE : QUARTIER EOLE

Le Maire :

Je vous rappelle juste qu'il s'agit d'une délibération sans vote.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il fallait donner un nom à la future Z.A.C. dont la concertation a été lancée lors du Conseil municipal du 29 janvier 2009. En effet, le nouveau projet de quartier durable est souvent assimilé à l'ex Z.A.C. Bongard, voire celle de Saint-Sébastien. Pour éviter toute confusion avec les opérations antérieures, nous avons demandé aux habitants, dans le cadre de la concertation du projet, de faire des propositions. Nous avons donc eu un bon nombre de noms qui peuvent être classés en quatre catégories : des noms liés à l'histoire du site ou de Poissy, des noms liés aux rues adjacentes, des noms de personnalités Pisciacaises ou non, et des noms liés à la destination et à l'avenir du quartier. Nous avons donc voulu synthétiser toutes ces propositions et évoquer les grands objectifs que nous souhaitons donner au futur quartier. Il nous fallait un nom facile à retenir, propre à véhiculer une image moderne et de qualité en favorisant la communication, voire le marketing territorial. Nous avons souhaité ce soir donner la primeur de ce nom de baptême à notre assemblée. La future Z.A.C. s'appellera donc « EOLES » pour Espace Ouvert et de Liens, Ecologique et Solidaire. Il ne me reste plus qu'à souhaiter bon vent à ce futur quartier.

Délibération sans vote.

23°/ CONTRAT AVEC LE PACT ARIM DES YVELINES RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET A LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE DOSSIERS

Le Maire :

Par contrat du 20 octobre 1986, la Ville de Poissy a contractualisé avec le PACT ARIM des Yvelines pour une mission d'assistance aux particuliers.

Depuis 1986, un certain nombre d'avenants ont reconduit cette mission avec un rapport annuel.

Dans le cadre de l'avenant n° 20 à ce contrat portant sur l'année 2010, la Ville a versé une subvention pour participation aux frais de dossiers pour l'instruction de 22 dossiers, soit 4.035 euros.

Une majorité des dossiers porte sur l'adaptation de logements à des situations de handicap ou d'invalidité ou sur l'adaptation de ceux-ci au vieillissement.

Pour l'année 2011, ce nouveau contrat maintient un objectif de 20 dossiers, soit un budget prévisionnel de 4.900 euros.

Après échanges avec le PACT ARIM des Yvelines, des compléments dans ledit contrat ont été apportés afin d'optimiser et valoriser ce partenariat, notamment en terme d'échanges et de partenariat. Par exemple, le nouveau contrat mentionne de nouveaux objectifs envers le PACT ARIM des Yvelines tels que :

- collaborer avec le Point Information Energie sur les dispositifs liés aux travaux économies d'énergie,

- orienter les particuliers sur les démarches réglementaires à effectuer préalablement au lancement des travaux (dépôt de déclaration préalable, permis de construire et respect des préconisations et règlements en vigueur) et, lors du versement des subventions, vérifier les accords obtenus et la cohérence des factures avec celles-ci,

- conseiller la collectivité dans d'éventuelles réflexions sur des aides communales à la réhabilitation (aides thématiques, effets leviers de celle-ci …), notamment dans le cadre des négociations sur le contrat local d'engagement lié au programme « Habiter mieux » de l'ANAH,

- alerter les services concernés de la Ville, avec l'accord des intéressés, dans le cadre de situations délicates (état de non décence, isolement, accompagnement de personnes âgées).

Le PACT ARIM des Yvelines informera également la commune sur d'autres aspects de son intervention sur le champ de l'habitat concernant son territoire, par exemple :

- information sur l'accompagnement des bailleurs privés,
- information sur l'accompagnement de copropriétés,
- information sur l'accompagnement des accédants en difficulté, avec leur accord.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce nouveau contrat.

Ce contrat est très important. Il faut quand même savoir que la société ICADE s'est sauvée très rapidement et qu'elle a aussi vendu un certain nombre de logements. Des gens pensaient accéder à la propriété mais certains d'entre eux sont aujourd'hui en difficulté financière. Il est bien de vouloir acheter mais, quelquefois, on n'évalue pas les charges que l'on va avoir à payer à l'avenir. Donc, le PACT ARIM va justement pouvoir aider ces personnes dans ce cadre-là.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT SEPHORA

Le Maire :

Monsieur ALLAOUCHICHE, vous pouvez intervenir en même temps sur les délibérations n° 24 et 25.

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire. C'est ce que j'allais vous proposer.

La demande formulée par l'établissement SEPHORA concerne 6 salariés appelés à travailler sur le site les dimanches de 9h30 à 13h30. Ils seraient tous volontaires et obtiendraient une augmentation de 100 % de leur rémunération. Par ailleurs, SEPHORA s'engage à embaucher des étudiants le dimanche matin. Ce commerce réalise le dimanche matin, jour de marché, 8 % de son chiffre d'affaire hebdomadaire.

En ce qui concerne l'opticien OPTIQUE MEDICAL, la demande concerne 5 salariés appelés à travailler sur le site les dimanches de 10h30 à 13h30. Ils seraient aussi payés double pendant cette période. Ce commerce réalise le dimanche matin, jour de marché, 5 % de son chiffre d'affaire hebdomadaire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

25°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT L'OPTICIEN OPTIQUE MEDICAL

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

26°/ PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES DE DECOUVERTE - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

En ce qui concerne la participation des familles, nous proposons de revoir la grille des tarifs et des quotients familiaux pour l'année scolaire 2011-2012 en augmentant de 2 %.

S'agissant des classes de découverte, je rappelle pour mémoire que, dans une enveloppe décidée et votée au budget, les enseignants peuvent dans chaque école décider d'emmener leurs classes dans des lieux qui leur sont proposés à la campagne (des classes patrimoine, des classes vertes et des classes montagne).

Pour l'année scolaire 2010-2011, le tarif journalier de la première tranche était de 17,50 euros pour un quotient familial de moins de 255 euros. Pour l'année scolaire 2011-2012, il serait de 17,85 euros pour un quotient familial de moins de 260 euros.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le tarif journalier de la deuxième tranche était de 23,50 euros pour un quotient familial de 256 à 460 euros. Pour l'année scolaire 2011-2012, il passerait à 24,00 euros pour un quotient familial de 261 à 470 euros.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le tarif journalier de la troisième tranche était de 30,50 euros pour un quotient familial de 461 à 715 euros. Pour l'année scolaire 2011-2012, il passerait à 31,10 euros pour un quotient familial de 471 à 730 euros.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le tarif journalier de la quatrième tranche était de 38,00 euros pour un quotient familial de 716 à 1.020 euros. Pour l'année scolaire 2011-2012, il passerait à 38,75 euros pour un quotient familial de 731 à 1.040 euros.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le tarif journalier de la cinquième tranche était de 44,00 euros pour un quotient familial de 1.021 à 1.325 euros. Pour l'année scolaire 2011-2012, il passerait à 44,90 euros pour un quotient familial de 1.041 à 1.350 euros.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le tarif journalier de la sixième tranche était de 51,00 euros pour un quotient familial de plus de 1.326 euros. Pour l'année scolaire 2011-2012, il passerait à 52,00 euros pour un quotient familial de plus de 1.351 euros.

Forcément, les voyagistes augmentent tous les ans leurs tarifs. Donc, nous augmentons bien en deçà la participation des familles.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

C'est juste pour la forme. Pour les délibérations n° 26, 27, 28 et 29, dans la mesure où vous augmentez d'entrée de jeu de 2 %, alors que tout augmente effectivement … Je pense qu'il faudrait aussi économiser ces hausses aux familles. Que l'on fasse faire des économies à la Ville, c'est une chose. Que l'on soulage aussi les foyers Pisciacais, c'est bien aussi. En tous les cas, c'est un discours que l'on a souvent entendu. Donc, on s'abstiendra.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Pour moi, ce sera exactement la même chose. Je note effectivement l'évolution par rapport à l'année dernière. Il y a un début d'explication, notamment sur la hausse des tarifs des voyagistes. Mais toujours est-il que la cellule familiale en tant que telle est à préserver. Après la forte hausse globale de 14,8 % appliquée en 2011, il est vrai que l'on aurait pu faire l'économie des quelques centimes de hausse cette année.

Le Maire :

Moi, j'apprécie quand vous commencez à aimer les familles. Vous avez mis du temps mais vous allez peut-être y arriver.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

27°/ PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ETUDES SURVEILLEES - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

En ce qui concerne les études surveillées, la participation passe donc de 2,15 euros à 2,20 euros.

Pour répondre à l'avance à la question de Monsieur DEBUS, le décret qui fixe les tarifs de façon très officielle pour rémunérer les enseignants qui s'occupent des études surveillées ne passe en règle générale qu'au mois de juillet. Je ne peux donc pas dire exactement quel sera le taux pour les surveillants enseignants.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

J'avais également soulevé l'année dernière le principe d'avoir un package global entre études surveillées et accueil périscolaire pour les familles. Chaque fois, on a effectivement 2 euros par ci, 3 euros par là. Au final, cela fait quand même des montants relativement conséquents.

Je vais vous poser une question à laquelle vous allez sûrement me répondre en fin de Conseil. Il s'agit des personnes qui doivent passer pas ce biais de manière plus ou moins obligée du fait de l'emploi du temps et de la répartition de leurs enfants dans les différentes écoles.

Le Maire :

Il y a le fait d'inscrire ses enfants à l'étude surveillée et celui de les inscrire pour l'accueil périscolaire (c'est-à-dire beaucoup plus tard) afin d'être accueillis pour des raisons peut-être personnelles de travail ou autres. Ce n'est pas la même démarche. Mêler les deux, c'est peut-être faciliter l'envie pour certains parents de laisser leurs enfants au-delà de 18h00. Ce serait regrettable. En tous les cas, c'est comme cela que je le vois.

M. DEBUS :

Certains parents ne peuvent pas faire autrement car leur lieu de travail n'est malheureusement pas sur Poissy ou pas à proximité de Poissy.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

28°/ PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES (PERISCOLAIRE, MERCREDIS ET VACANCES) - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Je vais m'économiser la voix. Nous augmentons les tarifs de l'année dernière de 2 %.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

29°/ FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE (ENFANTS ET ADULTES) ET DES TARIFS DE LA CARTE FARANDOLE - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Même délibération. Je fais quand même remarquer que nous aussi pensons parfois aux familles les plus démunies entre autres. Cette année, malgré la proposition d'augmentation de 2 % pour les tarifs, nous proposons de maintenir à 1,15 euro le prix du repas le moins élevé.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

30°/ PARTICIPATION DES FAMILLES A L'ACTIVITE « SCIENCES EN HERBE » - ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

L'activité sciences en herbe qui a démarré l'année dernière a bien atteint ses objectifs. Cette activité destinée aux élèves scolarisés en élémentaire à partir du CE1 sera reconduite en 2011. Mais comme l'on sait que le niveau scientifique en France recule énormément, nous avons décidé de maintenir le tarif, à savoir 60 euros par trimestre.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ MISE EN PLACE DU CONTRAT POUR L'AUTONOMIE DES PISCIACAIS ETUDIANTS (CAPE)

Le Maire donne la parole à **M. BOUZNADA :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le REP (Revenu Etudiants de Poissy) a toujours été considéré comme un élément structurant l'action de la Ville en faveur de la formation des jeunes et visant à faciliter leur accès à des études.

Vous aviez déjà statué en octobre 2009 en faveur d'une simplification de gestion, d'une actualisation des barèmes, des plafonds et ressources pris en compte, ainsi que d'une plus grande solidarité en direction des étudiants boursiers.

Ces réaménagements étaient une étape dans une démarche annoncée de promouvoir l'égalité des chances des jeunes, de favoriser leur autonomie et leur qualification.

En effet, pendant longtemps, l'accès des jeunes à un travail rémunéré procurant des ressources financières suffisantes pour assurer l'indépendance résidentielle et pour fonder une famille a été le signe d'un passage à l'âge adulte. La durée des études s'est allongée, l'accès au travail est devenu difficile, les familles ont été mises à forte contribution alors même que les jeunes, plus précoces, exprimaient le désir accru d'autonomie.

L'allocation d'autonomie pour les jeunes était un projet de réponse du gouvernement pour les jeunes de 16 à 25 ans auquel il n'a pas donné suite en l'état. Cependant, le Revenu de Solidarité Active (RSA) a été étendu depuis le 1er septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans ayant travaillé. Les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements qui sont chargés de la mise en œuvre du RSA.

La Ville ne peut se substituer au Département en la matière mais son action sociale repose sur la clause générale de compétence, ce qui la fait intervenir en direction de divers publics et dans de multiples secteurs.

Il vous est donc proposé de refondre le REP pour mieux prendre en compte cette attente des jeunes et de se doter d'un Contrat pour l'Autonomie des Pisciacais Etudiants (CAPE).

Cette aide serait un élément participant au projet global municipal en direction des étudiants post bac. Cela constitue une première étape dans une démarche visant à l'élargir à tous les jeunes à partir de 16 ans suivant des études.

Le premier principe retenu est celui de la prise en compte de l'autonomie des jeunes étudiants. L'aide viserait à créer les conditions pour que chaque jeune étudiant puisse se consacrer à ses études et pour favoriser son insertion professionnelle, sociale et citoyenne. Il s'agit d'un complément de ressources.

Ce principe implique plusieurs changements fondamentaux par rapport à l'ancien dispositif.

La prise en compte des situations sociales se fait par le mode de calcul lui-même.

Les ajustements qui avaient été introduits dans l'ancien dispositif pour tenir compte des situations sociales ont été supprimés (boursiers, familles monoparentales, fratries, etc …). Le calcul lui-même en tient compte. Cela permet plus d'équité, de justice et de clarté.

Ainsi, l'ancien système prévoyait de verser 50 ou 100 euros aux boursiers. Dorénavant, la bourse est introduite comme l'un des revenus de l'étudiant et l'on constate que celui-ci toucherait un CAPE souvent plus élevé qu'auparavant tout en ne faisant pas l'objet d'un système spécifique. De même, la demi-part fiscale n'apparaît pas directement mais le mode de calcul du quotient familial favorise les familles nombreuses (une part dès le premier enfant). Les familles non imposables bénéficient d'une aide à taux plein alors que les familles aisées bénéficient d'une aide faible ou nulle. Enfin, le reste à charge n'est pris en compte que dans la limite du montant du RSA personne isolée.

Si des cas apparaissent qui nécessitent une réponse en terme d'aide ou d'action sociale, la réponse sera étudiée en relation avec le C.C.A.S.

La situation économique de la famille est prise en compte à la marge, le nouveau dispositif permettant de calculer le budget de l'étudiant lui-même.

Le montant de l'aide est dorénavant déterminé principalement par le reste à charge de l'étudiant (les ressources moins les charges). Le revenu des familles est toujours pris en compte mais à minima par le revenu fiscal de référence.

Les charges d'études sont fixées en référence à un montant arrêté par l'Etat et sont alors revalorisées chaque fois que l'Etat revalorise ses propres montants pris en référence. Il faut noter le choix réalisé de mettre en place un forfait spécifique pour les dépenses liées à la culture et aux loisirs. De même, les forfaits d'inscription se basent sur ceux des établissements publics.

Le deuxième principe fort est l'engagement de la Ville et de l'étudiant sur la base d'un contrat et d'une contrepartie.

L'attribution du CAPE s'accompagne de la signature d'un contrat entre la Ville et l'étudiant. Dans ce contrat sont actés les engagements mutuels, notamment pour l'étudiant de faire preuve d'assiduité vérifiée et d'effectuer une contrepartie.

Cette contrepartie consiste à participer à des actions citoyennes mises en place par la Ville, le C.C.A.S. ou une association Pisciacaise dans les domaines suivants : solidarité, citoyenneté, sport, éducation, environnement. Le volume horaire est fonction du montant du CAPE.

La contrainte est la maîtrise de l'enveloppe budgétaire.

Un double plafonnement est prévu. Le reste à charge ainsi que le montant attribuable ne sont pris en compte que dans la limite du montant du RSA personne isolée.

Une simulation du nouveau dispositif 2011 a été effectuée.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de créer le CAPE, valider son règlement et mettre fin au REP.

Le Maire donne la parole à **Melle DOMONT :**

Je vais essayer d'être courte.

Je suis ravie que vous ayez l'envie de moderniser le REP qui a déjà été changé à plusieurs reprises. J'ai peur que cela soit plus contraignant pour les jeunes qui vont venir et que cela soit plus difficile à mettre en place. Donc, je serai très vigilante. Le REP fonctionnait très bien. Les dossiers étaient nombreux. Monsieur RABEH est venu nous aider à plusieurs reprises. Mais, là, j'ai été très surprise de la façon dont c'était imaginé. Alors, je serai vigilante à condition bien sûr qu'il y ait une place pour moi dans la Commission REP. Je n'ai pas vu mon nom. Donc, je suis un peu surprise. J'y étais avec Madame DELAROUZÉE. Ne pouvons-nous plus siéger dans votre commission ? Et pour quelles raisons ?

Le Maire :

Je vais répondre après.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

C'est très court et très simple. Je voterai personnellement cette délibération. Simplement, je me suis heurtée à la formule de calcul et j'aurais aimé trouver à cet endroit un exemple. Donc, je ne sais pas s'il est possible d'avoir un exemple de ce que pourrait être un revenu étudiant, des charges d'étudiant. Comment voyez-vous les choses ?

Merci.

Le Maire :

Alors, on y passe la nuit et je vous l'explique, ou on prend le temps nécessaire … Vous pouvez aller dans le service ou on peut prendre deux minutes et je vous expliquerai comment cela va fonctionner.

Nous allons regarder, Madame DOMONT. Si vous voulez participer … Votre nom ne figure pas. C'est exact. Mais ce n'est pas encore voté. On va le voter.

La difficulté de transformer le REP qui était une bonne chose … Il répondait à un certain nombre de besoins. Et, en même temps, il risquait d'être exponentiel. C'est-à-dire que nous aurions pu mettre chaque année de l'argent en plus. Il fallait pouvoir l'arrêter et le maîtriser.

Nous avions aussi une autre idée qui a été débattue dans le groupe majoritaire. C'est aussi la demande de contrepartie. C'est quand même important. Avoir une aide par la Ville. Nous avons agrandi les possibilités d'aide puisque des gens plus jeunes vont aussi pouvoir y accéder. En même temps, il y a la contrepartie, celle de faire un acte citoyen. Nous allons voir si cela fonctionne. Cela va être contraignant. Cela va être compliqué. Cela va être difficile. Comme nous travaillons sur la base de l'amélioration continue et l'évaluation, nous ferons cette évaluation en temps et en heure. S'il faut faire évoluer le CAPE, nous le ferons. Je crois que c'est important.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, juste dans le prolongement de ce que vient de dire Jacqueline DOMONT … Que l'on se comprenne bien. Nous ne remettons absolument pas en cause le fait que vous vouliez refonder ce qui était hier le REP et qui aujourd'hui porte une autre appellation. De ce côté-là, il n'y a pas de problème. Pour nous, cela rejoint un débat que nous avons eu un peu plus tôt dans la soirée. L'opposition a toujours été associée au REP. Elle a aussi été associée aux derniers dossiers du REP. Nous souhaiterions qu'elle soit associée à la nouvelle formule. Si tel est le cas (mais il ne faut pas que cela soit un chèque en blanc), nous allons plus loin ce soir dans le vote. Sinon, je ne vote pas cette délibération, non pas par rapport au fond mais, là encore, par rapport à la forme.

Je terminerai sur autre chose. Ce n'est pas un sourire mais j'apprécie le fait de la contrepartie. Nous l'avions déjà évoquée ici pour une autre délibération, par rapport à l'aide au permis de conduire. Nous en avions parlé. Un échange a eu lieu avec Monsieur RABEH à cette époque-là. Lorsque je vois toutes les polémiques que nous avons pu avoir, certes dans les médias, mais aussi parce que, politiquement, certains les avaient alimentées, sur l'outrecuidance de certains de dire qu'en fonction du RSA, on pouvait peut-être avoir une contrepartie de quelques heures …

Mme VINAY :

Ce n'est pas la même chose.

M. RAYNAL :

Si, Madame VINAY. C'est exactement la même chose. Quelques heures de travail par mois contre une perception qui est celle du RSA et celle que vous proposez qui fait un nombre d'heures ramené à une journée ou deux journées ou trois journées sur des congés scolaires par exemple … Ne dites pas que ce n'est pas la même chose. C'est le même principe. Et je suis heureux de voir que c'est un principe que vous êtes en capacité d'appliquer à Poissy. C'était juste ce que je voulais dire.

Le Maire :

Premier point : il est un peu regrettable que vous insistiez. Madame DOMONT l'a dit. Elle s'exprime très bien. Nous l'avons entendue. Je pense que Madame DOMONT peut faire partie du CAPE sans problème. Cela ne nous gêne pas. On travaille très bien avec elle. Elle est souvent pertinente. Vous serez bienvenue dans le CAPE. Le fond du problème n'est pas là.

Deuxième point : je trouve qu'il est assez malin de vouloir faire un parallèle. Nous sommes dans une commune et aussi dans une démarche d'étude citoyenne. Nous avons plutôt tendance à donner pour donner à nos jeunes et à ne rien leur demander en face. Cela a été un vrai débat entre nous. Un certain nombre d'élus de la majorité étaient contre et d'autres pour. Nous avons débattu. C'est ce qui a été retenu par la Commission qui a travaillé. En ce qui me concerne, je pense que cela dépend de la façon dont on présente les choses. Si c'est pour faire un travail, cela n'a absolument pas de sens. Si c'est pour faire un acte citoyen en participant à une association sportive, culturelle ou autre, et y trouver aussi un certain plaisir, cela aura du sens. Ce n'est pas le fait d'aller travailler. C'est le fait de participer à la vie citoyenne. Cette notion est un petit peu différente.

Le Maire donne la parole à **M. BLOCH :**

Je vais poser une question. Il y a un contrat entre la Ville et l'étudiant. L'échec aux examens le rend-il éligible à un nouveau CAPE ?

Le Maire :

C'est dans le règlement. Normalement, il y a un suivi d'études. Il doit ramener ses résultats. En cas d'échec, pourquoi ne continuerait-on pas à l'aider ? L'échec est quand même la source d'un enrichissement. Ce n'est pas toujours quand on réussi que …

M. BLOCH :

Il y a aussi la formule « assiduité vérifiée ». Y aura-t-il un contrôle ?

Le Maire :

Je pense qu'il faut avoir un peu de responsabilité quand on est adulte et quand on passe un contrat avec quelqu'un pour l'aider. Il faut qu'il puisse aussi tenir ce contrat. Il ne s'agit pas de lui donner une somme d'argent et de lui dire qu'il n'est pas important d'aller en faculté ou à l'école. C'est une contractualisation entre les personnes.

M. BLOCH :

Assiduité vérifiée. La phrase n'est pas terminée. Vérifiée par qui ? Comment ?

Le Maire :

On va vous montrer comment on vérifiera. Il a des résultats. Il a des bulletins de notes. Il y a plein de choses. Pour le REP, c'était vérifié.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Sur cette délibération ou en tout cas sur ce dispositif aménagé, je relève effectivement deux points majeurs.

Le premier point est positif. Il s'agit de l'engagement ou de l'acclimatation à l'acte citoyen. C'est effectivement le vrai plus. Là, je vous rejoins pleinement. Il ne s'agit pas de donner pour donner. Il est très facile de donner mais il faut avoir la contrepartie. Même commentaire ou question que celle de mon collègue, Monsieur BLOCH. L'évaluation ou en tout cas le suivi de la contrepartie me semble un peu plus flou en tant que tel. Mais je note quand même qu'il y a cette volonté de le faire. Il faudra simplement peut-être le repréciser de manière un peu plus formelle.

Le Maire :

Mais vous n'avez peut-être pas tout bien lu au sujet du CAPE. Si vous le lisez bien, vous verrez qu'au-delà de l'acte citoyen, il y a aussi un acte politique.

Premier point : il y a le contrat entre le jeune et la Ville. Il y aura une contractualisation par une cérémonie, ce qui n'avait pas fondamentalement lieu avant. Ce sera très précis.

Deuxième point : je crois qu'il est intéressant d'être en relation avec les jeunes. Il ne s'agit pas uniquement de leur verser une somme parce qu'ils font des études. Il faut une relation. C'est un acte politique qui me paraît important.

M. DEBUS :

J'ai bien compris cela. Maintenant, la question est de savoir qui fera le suivi de manière opérationnelle. C'est ma question. Par rapport à l'engagement demandé aux jeunes, c'est une très très bonne chose.

L'autre point porte sur un aspect que j'appelle un peu plus négatif, le côté « moins » plutôt. Je ne vais pas parler de négatif. Monsieur BOUZNADA parlait de clarté. Moi, je vois la formule. C'est tout sauf clair. C'est digne des meilleurs énarques de notre pays, avec tout le respect que je leur dois également. Je me mets à la fois à la place des parents et du jeune. En terme de visualisation du montant potentiellement perçu ou à percevoir … Moi, je ne vois pas cela très très clair. Comme il y a eu des évaluations ou des simulations, je préconiserais un tableau croisé avec deux entrées pour dire qu'en fonction de la rémunération ou des … Il faudrait avoir au moins une information qui permette aux gens de se faire une idée sur ce montant.

Le Maire :

Ce n'est pas très grave. Vous avez voté pour la science tout à l'heure. Je vais faire parler un scientifique. Monsieur CARVALHO, pouvez-vous leur expliquer ?

Le Maire donne la parole à **M. CARVALHO :**

Merci, Monsieur le Maire.

Si je puis me permettre, je vais essayer de résumer rapidement la formule qui est très simple. Je ne pense pas qu'elle aie été faite par un énarque, du fait de sa simplicité. C'est tout simplement une formule affine, du programme de troisième. On a souhaité limiter le calcul au RSA. Déjà, aucun montant de CAPE n'ira au-delà du RSA. Par rapport au RSA, pour tenir compte des charges de famille, on va tout simplement faire baisser le montant du CAPE en fonction d'une formule très simple du type $y = x + b$, avec un coefficient de 0,07 en tant que pente et un coefficient de 7 en tant que constante. C'est assez simple. C'est tout simplement linéaire. On souhaitait que cela soit plus progressif, comme les tranches d'impôts. Ceci étant, vu la faiblesse du montant entre 0 et 400 et quelques euros du RSA, il était inutile de rentrer dans des calculs très complexes. Une formule affine est entièrement suffisante pour pouvoir réduire et permettre ce qu'a dit Monsieur BOUZNADA, c'est-à-dire que les familles non imposables auront un CAPE à taux plein qui n'ira pas au-delà du RSA bien entendu et les familles beaucoup plus aisées avec un coefficient familial très fort auront un CAPE proche de 0, voire 0 si les montants sont importants. Mais c'est très progressif. Cela évite les effets de seuil qui pourraient exister si l'on avait appliqué les mêmes tranches que celles des quotients familiaux que vous avez vues dans les précédentes délibérations.

M. DEBUS :

Super. Vous êtes en train de me dire que le jeune lui-même pourra calculer son montant à partir de la troisième. C'est formidable.

M. CARVALHO :

Pour le jeune, il est proposé que la formule soit mise en place directement sur le site Internet. Il va rentrer lui-même ses dépenses, ses revenus, le montant du revenu fiscal de référence fourni dans tous les avis d'imposition de ses parents (s'il habite chez ses parents bien entendu) et le nombre de frères et sœurs au foyer. Il aura directement le montant pour lui éviter de faire un calcul. Mais, sachant effectivement que ce sont des post bac, je pense que cela ne leur posera pas de difficulté.

M. DEBUS :

Super. Alors, je note également la référence au RSA. C'est finalement un RSA jeunes, un peu plus innovant effectivement et différencié par rapport au dispositif proposé par le gouvernement. C'est une très bonne chose en soi. Il faudra voir ce que cela peut représenter en terme de budget, de coût final, en fonction bien sûr du nombre de personnes.

Le Maire :

On fait un peu de pédagogie. Vous avez fini par comprendre. C'est extraordinaire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

32°/ FIXATION DES TARIFS ET DES PARTICIPATIONS AU CENTRE ANDRE MALRAUX

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY :**

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération qui vous est présentée a pour objectif de définir les tarifs d'adhésion et les grilles de tarification du centre social André Malraux.

Les missions d'un centre social doivent favoriser le lien social, la mixité, l'intégration, la prévention, l'intergénérationnel, et non pas se réduire à une simple consommation de prestations.

Aussi, il est important symboliquement que les usagers du centre s'acquittent d'une adhésion qui formalise un engagement réciproque autour des valeurs communes que va porter le projet social : démocratie, laïcité, solidarité, citoyenneté, etc …

Vous pourrez voir dans l'annexe 1 qu'il y a des tarifs pour les Pisciacais et d'autres pour les non Pisciacais. La loi nous l'autorise. Je ne sais pas si beaucoup de non Pisciacais viendront au centre André Malraux. Il y a des tarifs pour les enfants, pour les adultes de plus de 18 ans et pour la famille. Pour les Pisciacais, le tarif est de 5 euros pour un enfant, de 7 euros pour un adulte de plus de 18 ans et de 15 euros pour une famille.

La municipalisation a permis de proposer une tarification qui tient compte de la taille de la famille et de la situation financière. Nous pouvons ainsi inclure au centre toutes les populations qui peuvent avoir accès aux loisirs proposés par le centre mais aussi à l'accompagnement qui leur est parfois nécessaire. Le coût ne doit pas être dissuasif.

Les grilles tarifaires se sont référées aux tarifs des centres de loisirs communaux afin d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire communal en utilisant un quotient familial unique.

La tarification repose sur la répartition en trois pôles de l'activité du Centre André Malraux : le Pôle Animation Enfance, le Pôle Animation Jeunesse et le Pôle Animation Adultes Famille.

L'adhésion et les tarifs proposés sont applicables aux antennes « Pascal » et « La Coudraie » afin de donner une lisibilité et une cohérence au projet social global du centre en cours d'élaboration.

C'est pourquoi je vous demande donc, mes chers collègues, de voter cette délibération qui permet de modifier les tarifs d'adhésion ainsi que les grilles de tarification des trois pôles précités.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je relève simplement qu'il y a une certaine harmonisation avec les fameux quotients familiaux. C'est très bien. Cela permet au moins d'avoir une lisibilité sur l'ensemble de la Ville et les différentes activités ou animations diverses et variées à Poissy.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 voix abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

Mme VINAY :

Excusez-moi mais c'est beaucoup plus favorable aux familles étant donné que l'on peut maintenant utiliser ces quotients familiaux alors que ce n'est pas possible sous forme associative.

33°/ SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A « L'ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER » POUR UN MONTANT DE 1.500 EUROS

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je vous prie de nous excuser pour le changement de rapport. Celui qui avait été inséré dans le dossier du Conseil municipal n'était pas le bon. Vous l'avez donc eu sur table ce soir. Il précise en effet les objectifs de « l'association des sites Le Corbusier ». Cela me donne l'occasion de vous communiquer quelques informations sur la décision intervenue mardi dernier au Comité du Patrimoine Mondial.

Vous le savez tous. Le projet d'inscription des sites Le Corbusier a été différé. Cela veut dire qu'il doit être réécrit, repris totalement avant d'être représenté dans un délai de trois ans. Il faut que vous sachiez aussi que le rapport des experts d'ICOMOS a préconisé ce diffèrement. Mais la France qui portait le dossier au nom des six pays, au lieu de demander l'inscription, a elle-même suivi le rapport ICOMOS et a demandé le diffèrement. Ce qui est, de mon point de vue et de celui des membres de « l'association des sites Le Corbusier » ainsi que de la Fondation Le Corbusier, profondément regrettable. Il faut savoir que ce jury qui s'est réuni pendant quelques jours la semaine dernière a inscrit au patrimoine mondial des sites pour lesquels ICOMOS avait émis un avis défavorable. A partir du moment où le porteur du dossier lui-même propose le diffèrement, il est évident que l'on ne peut espérer un autre résultat. Donc, on est évidemment extrêmement déçu de cette réponse. Il n'empêche qu'au niveau de « l'association des sites Le Corbusier » et sur la base des objectifs de promotion et de développement de la valorisation des sites et d'échanges sur expérience, cela va se poursuivre. L'association ainsi que la fondation sont décidées à poursuivre la démarche engagée pour obtenir l'inscription. Il faudra un travail étroit avec les partenaires actuels, notamment le Ministère de la Culture, mais aussi les experts d'ICOMOS International qui à l'évidence n'avaient pas bien compris et bien lu le dossier. Pour information aussi, ICOMOS France avait écrit, dès la connaissance du rapport d'ICOMOS International, pour marquer sa différence et dire que ce dossier était totalement approuvé.

La demande qui vous est soumise ce soir est celle d'une subvention pour « l'association des sites Le Corbusier » constituée depuis maintenant un peu plus d'un an et pour laquelle nous avons accepté l'année dernière d'adhérer et de verser une subvention à hauteur de 3.000 euros. Cette année, l'association demande ou ne demande que 1.500 euros (c'est-à-dire la moitié) car les grosses dépenses ont déjà été effectuées cette année, notamment pour le site Internet que je vous invite à aller voir ainsi que la journée de préparation dans le cadre de la candidature UNESCO. D'autres dépenses sont à venir encore, qui expliquent la demande formulée, notamment des documents communs, des documents de communication sur les sites Le Corbusier communs à l'ensemble des adhérents à cette association qui ne cesse de se développer et d'avoir des adhérents nouveaux, non seulement évidemment les membres fondateurs (c'est-à-dire ceux qui présentaient le dossier UNESCO) mais aussi d'autres collectivités locales qui nous ont rejointes parce qu'elles possèdent un site Le Corbusier. L'association accueille aussi d'autres associations, accueille des institutions (le Centre des Monuments Nationaux vient d'adhérer) et accueille aussi si vous le souhaitez des particuliers. Je vous demande donc de bien vouloir accorder cette subvention de 1.500 euros au titre de l'exercice 2011. Merci.

M. DEBUS :

Effectivement, Madame CHIGNAC a elle-même donné l'explication. J'allais faire remarquer que faire perdurer une association pour laquelle le porteur du projet lui-même s'abstient et demande le diffèrement de la reconnaissance … Cela paraît relativement bizarre. Je voudrais aussi soulever un autre point. N'est-on pas aussi confronté à un problème de méthode de la part de l'association de manière générale ? Sauf erreur de ma part, la reconnaissance avait déjà été recalée en 2009 pour le dossier présenté en 2008 car il y avait trop de sites présentés en même temps. Sur 2011, il y a eu un peu moins de sites proposés. Mais toujours est-il (encore une fois sauf erreur de ma part) que ceci a été mis en avant. Il faudrait que cela se fasse de manière un peu plus j'allais dire quasiment unitaire. Donc, c'est la question que je pose. N'y a-t-il pas un problème de méthode pour arriver à faire reconnaître la Villa Savoye qui est peut-être bien placée. Je le sais. C'était le fait d'avoir quelque chose de trop groupé qui a priori a (si j'ai bien compris) fait que cela a été également reporté.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Le Ministère de la Culture instruit depuis 5 ans le dossier. C'est-à-dire que l'association n'y est pour rien. Nous avons simplement accompagné et été consultés. Les hauts fonctionnaires du Ministère de la Culture ont estimés, en accord avec la fondation et avec différents partenaires, que l'œuvre de Le Corbusier devait être représentée à travers plusieurs de ses sites emblématiques. On pourra toujours dire que 19, c'est trop ou pas assez. L'ICOMOS préconise en effet de ramener à 3 sites seulement dont celui de Poissy avec celui de Marseille et celui de Ronchamp. Au ministère, à la fondation, à l'association, à l'ICOMOS France, nous pensons qu'il faut avoir autre chose que ces seuls 3 sites. Mais la plus grande critique exprimée, formulée par l'ICOMOS International ne porte pas seulement sur l'importance de la série mais regrette aussi (ce qui est vraiment une erreur de lecture de sa part) que les collectivités locales ne se soient pas suffisamment mobilisées pour assurer la préservation des sites. Or, toutes les communes concernées par cette candidature ont fait l'effort en quelques mois (Poissy en fait évidemment partie) de rédiger un plan de gestion qui assure de façon pérenne la préservation de ces sites. Cela, malheureusement, l'ICOMOS International n'en a pas tenu compte. C'est pourtant écrit dans le rapport noir sur blanc. En tout cas, l'association n'y est pour rien dans la méthode.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES FILS DES TUES » POUR UN DEPLACEMENT EN BAIE DE SOMME

Le Maire donne la parole à **Mme MERLIER :**

Merci, Monsieur le Maire.

L'association des Fils et Filles de Tués morts pour la France avait organisé le 28 mai 2011 un déplacement pour ses adhérents en Baie de Somme sur les sites de monuments historiques de la guerre 1914/1918.

Malgré un accord favorable du Maire, il n'a pas été possible, compte tenu de l'importante activité du service Garage et Transports en cette période, de mettre à disposition de l'association un car avec chauffeur.

En conséquence, l'association a loué un bus et sollicite la prise en charge par la Ville du coût de cette location.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 780 euros à cette association en remboursement du coût de la location du bus pour ce déplacement en Baie de Somme.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

- - - -

Le Maire :

Monsieur DEBUS m'a posé deux questions écrites. Je vais donc lui répondre.

En ce qui concerne les A.S.E.M., je vais juste vous rappeler que cela fait deux fois que vous le faites. Mais je n'ai pas l'habitude de parler ici du personnel municipal. Je pense que c'est déplacé. Si vous avez un jour une question à poser, vous m'écrivez. Je vous répondrai. Je crois que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour en débattre. Mais je vais quand même vous répondre. Il y a 45 A.S.E.M. en poste dans les écoles maternelles de Poissy. Pendant des années, ces A.S.E.M. n'ont pas bougé. Un certain nombre de ces personnes ont demandé si elles pouvaient changer d'école. Donc, on a étudié le problème. Le problème a été posé, a été voté, a été approuvé, a été accepté en Comité Technique Paritaire. Donc, aujourd'hui, 12 A.S.E.M. demandent à changer d'école. Toutes ont choisi leur nouvelle école d'affectation. Celles qui ne veulent pas partir … On ne les oblige pas. Elles n'y sont pas obligées. Elles sont allées aujourd'hui même découvrir les lieux et faire connaissance avec leurs nouveaux collègues et l'équipe éducative, les directrices d'écoles ayant bien évidemment été informées. Ce ne sont pas les A.S.E.M. qui ne sont pas contentes mais les parents d'élèves, prompts à faire une pétition lorsque l'on change l'une d'entre elles (cela ne leur plait pas) alors même qu'elles sont volontaires à ce changement. Je vous rappelle que cela a été approuvé en Comité Technique Paritaire en mai 2011. Mais les parents ne disent rien face aux réductions drastiques des moyens de l'Education Nationale et notamment sur l'absence de professeurs remplaçants. Je n'ai jamais vu des parents d'élèves faire des pétitions lorsqu'une institutrice postule pour aller travailler ailleurs. Ils ne veulent pas forcément la garder. Je ne vois pas pourquoi on voudrait garder des A.S.E.M. Je vous indique donc avoir initié une démarche sur le sujet dans le cadre de l'U.M.Y. par rapport justement au non remplacement des professeurs. Une délégation de l'U.M.Y. sera d'ailleurs reçue au rectorat au début du mois de juillet grâce à la réaction rapide de la Ville de Poissy. C'est quand même un honneur. On peut parfois s'applaudir soi-même. Les A.S.E.M. qui changent d'établissement iront travailler pour moitié dans leur école actuelle et dans leur future école pendant l'été. C'est-à-dire qu'elles prendront contact. La durée de présence d'une A.S.E.M. dans une école est estimée à 5 ans minimum tout en sachant que rien n'est figé et qu'il sera tenu compte du contexte de chaque école à chaque changement. Il est tout à fait possible qu'aucun changement ne soit opéré au cours d'une année, sauf s'il y a des volontaires comme cette année. Enfin, je vous informe que j'ai rencontré personnellement l'ensemble des A.S.E.M. pour leur expliquer qu'elles avaient dorénavant cette possibilité de changer d'école. Au moment où nous parlons, je n'ai reçu aucun refus de leur part, bien au contraire. Je trouve donc qu'il n'est pas tellement nécessaire de poser ces questions et de réagir uniquement sur une pétition de parents d'élèves, sauf à vouloir faire de la démagogie. Si vous aviez de vraies interrogations, il fallait m'écrire. Je vous aurais répondu.

M. DEBUS :

Je vous ai écrit effectivement (même une question écrite). Ce n'est pas effectivement le retour d'acceptation plein et entier que j'ai eu pour ma part. Donc, c'est pour cela que je me permettais quand même (on est évidemment en république) de vous poser la question écrite pour réponse en Conseil municipal.

Le Maire :

Il y a une autre question de Monsieur DEBUS. Je vais vous répondre. Monsieur DEBUS a posé une question sur les dérogations.

Je vous rappelle (parce que vous êtes un élu républicain - Debout La République, c'est quand même plus républicain que nous, presque) que vous avez voté la délibération du Conseil municipal sur la carte scolaire en 2009. C'était pour se mettre en conformité avec la loi. Les secteurs scolaires ont été votés pour la première fois à Poissy le 5 mars 2009. Cette délibération a été approuvée à l'unanimité du Conseil municipal et vous-même avez voté pour. Maintenant, avez-vous changé d'avis en posant ce type de question ? J'ai aussi regardé votre blog. Vous votez au Conseil municipal une délibération et, après, on pourrait dire presque en rapport avec les parents d'élèves, pour leur faire plaisir, vous interrogez sur cette question. Personnellement, je trouve que ce n'est pas très républicain.

Après, il y a l'avis de la commission des dérogations qui est prépondérante. Il faut savoir comment fonctionnent les dérogations scolaires. Les demandes de dérogations sont toutes examinées par la commission des dérogations composée du Maire Adjoint, de l'Inspectrice de l'Education Nationale, de la Directrice Générale des Services, de la Directrice Générale Adjointe et de toutes les directrices et directeurs d'écoles élémentaires pour les dérogations élémentaires et maternelles. Quel que soit le motif invoqué, à l'appui de la demande, la dérogation est toujours conditionnée à l'existence de places disponibles dans les écoles demandées, à l'équilibre des effectifs dans les deux écoles concernées comme dans l'organisation du temps de repos des plus jeunes, au nombre de places dans les dortoirs, à l'accueil du temps méridien, au nombre de places bien sûr en restauration scolaire. Un avis est formulé par les commissions et le Maire ou son Adjoint délégué suit toujours l'avis de la commission. Il est très facile pour un élu local de dire toujours oui. Moi, je dis oui aux gens qui veulent des dérogations. Cela me valorise. Cela me fait plaisir. Mais ce n'est pas sérieux. Un élu doit avoir une responsabilité. La commission émet un avis. Je le respecte sauf si la situation de la personne nécessite réellement une autre écoute. Chaque fois qu'on a pu le faire, on l'a fait.

Voici un état des lieux des dérogations. 1.874 élèves sont scolarisés dans les écoles élémentaires. Il y a 257 dérogations. 1.480 élèves sont scolarisés dans les écoles maternelles dont 156 en dérogation (53 à l'école élémentaire et maternelle de l'Abbaye et 70 à l'école élémentaire et maternelle La Bruyère). Pour la rentrée 2011, le nombre de demandes pour les écoles élémentaires est de 56. Le nombre d'avis favorables pour les dérogations est de 19. Le nombre demandes pour les écoles maternelles est de 70. Le nombre d'avis favorables pour les dérogations est de 19. Les avis favorables sont motivés par le maintien dans l'école maternelle ou élémentaire des enfants dont les familles ont déménagé dans l'année ou par le rapprochement de fratrie.

Par contre, il est quand même important de préciser qu'il est tout à fait préjudiciable à l'enfant de le laisser accomplir toute sa scolarité dans une école élémentaire hors de son secteur. En 6ème, il se verra confronté à l'admission dans son collège de secteur, contrairement à ce que veut faire croire une récente loi sur la suppression de la carte scolaire dans le secondaire. Les parents voient leurs démarches souvent rejetées pour des raisons d'effectif et l'enfant doit entrer en 6ème dans un monde qui lui est totalement inconnu sans être rassuré par la présence de ses anciens camarades de classe.

Pour les dérogations, il faut souvent analyser les situations. Cela risque aussi de créer des classes surchargées détériorant les conditions d'apprentissage pour les élèves et d'enseignement pour les professeurs. Si l'on accorde toutes les demandes de dérogations, nous créerons des déséquilibres au sein des effectifs des classes avec d'un côté des classes en sous-effectif et de l'autre des classes en sureffectif. Je ne suis pas certain que les parents ayant demandé des dérogations soient heureux de savoir que leurs enfants peuvent se trouver dans une classe de 26, 30, 32 élèves.

Le problème de la capacité d'accueil en périscolaire et en restauration est aussi un problème puisque, enfin, il nous revient de veiller aux bons accueils des enfants pendant tout le temps scolaire et périscolaire. Ainsi, nous sommes aussi contraints de tenir compte des capacités d'accueil des salles de restauration ou des salles de repos pour la sieste des enfants de petite section. Les écoles de Poissy ont 30 ou 40 ans, voire plus, à une époque où les effectifs de cantine ou des jeunes enfants scolarisés l'après-midi étaient moins nombreux. Nous ne pouvons pas agrandir ces salles aujourd'hui.

Prendre le risque d'accepter n'importe comment une multitude de dérogations ne serait pas responsable. Moi, en tant qu'élu responsable, et ayant une commission qui siège, qui étudie et qui respecte en général les demandes (qui ne fait pas n'importe quoi), je suis les conseils et les décisions de cette commission. Cela me paraît être un acte de responsabilité et un acte républicain très fort.

Donc, je vous souhaite, mes chers collègues, …

M. DEBUS :

Attendez. Si vous me permettez de répondre …

Le Maire :

De bonnes vacances et je vous retrouverai au mois de septembre avec plaisir.

M. DEBUS :

Si vous me permettez de répondre, Monsieur le Maire, …

Monsieur le Maire, ce n'est pas en vous retranchant derrière la république que vous allez faire avancer et rendre service effectivement aux Pisciacais. C'est tout ce que j'avais à dire.